



National Energy
Board

Office national
de l'énergie

ANNUAL REPORT 2010 TO PARLIAMENT

RAPPORT ANNUEL 2010 AU PARLEMENT



Permission to Reproduce

Materials may be reproduced for personal, educational and/or non-profit activities, in part or in whole and by any means, without charge or further permission from the National Energy Board, provided that due diligence is exercised in ensuring the accuracy of the information reproduced; that the National Energy Board is identified as the source institution; and that the reproduction is not represented as an official version of the information reproduced, nor as having been made in affiliation with, or with the endorsement of the National Energy Board.

For permission to reproduce the information in this publication for commercial redistribution, please e-mail: info@neb-one.gc.ca

Autorisation de reproduction

Le contenu de cette publication peut être reproduit à des fins personnelles, éducatives et/ou sans but lucratif, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autre permission de l'Office national de l'énergie, pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, que l'Office national de l'énergie soit mentionné comme organisme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie ayant été faite en collaboration avec l'Office national de l'énergie ou avec son consentement.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, faire parvenir un courriel à : info@neb-one.gc.ca



© Her Majesty the Queen in Right of Canada 2010
as represented by the National Energy Board

Cat. No. NE1-2010-PDF
ISBN 978-1-100-52835-9

Copies are available on request from:
National Energy Board
Publications Office
444 Seventh Avenue S.W.
Calgary, Alberta T2P 0X8
403-299-3562
1-800-899-1265

For pick-up at the NEB office:
Library
Ground Floor

Internet: www.neb-one.gc.ca

Printed in Canada

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada 2010
représentée par l'Office national de l'énergie

N° de cat. NE1-2010-PDF
ISBN 978-1-100-52835-9

Demandes d'exemplaires :
Office national de l'énergie
Bureau des publications
444, Septième Avenue S.-O.
Calgary (Alberta) T2P 0X8
403-299-3562
1-800-899-1265

Des exemplaires sont également disponibles
à la bibliothèque de l'Office
(rez-de-chaussée).

Internet : www.neb-one.gc.ca

Imprimé au Canada





TABLE OF CONTENTS

TABLE DES MATIÈRES

1	Chair's Message Message du président
6	Our Roles And Responsibilities Rôle et attributions
8	Safety, Security and the Environment Sécurité, sûreté et protection de l'environnement
16	Public Review of Arctic Safety and Environmental Offshore Drilling Requirements Revue publique des exigences relatives à la sécurité et à l'environnement pour les forages extracôtiers dans l'Arctique
19	Energy Infrastructure – Today and Tomorrow L'infrastructure énergétique : aujourd'hui et demain
26	Integrating the Public Interest Intégration de l'intérêt public
30	Energy Markets Overview Vue d'ensemble du marché de l'énergie
35	NEB People and Culture Les gens et la culture de l'ONÉ
38	A Wealth of Experience Une mine d'expérience
39	Appendices Annexes

Strategic Plan 2011–2014

Purpose

We regulate pipelines, energy development and trade in the Canadian public interest¹.

Vision

The NEB is active and effective in Canada's pursuit of a sustainable energy future.

Goals

1. NEB-regulated facilities and activities are safe and secure.
2. The environment is protected throughout the lifecycle of NEB-regulated facilities and activities.
3. Canadians benefit from efficient energy infrastructure and markets.
4. The rights and interests of those affected by NEB-regulated facilities and activities are respected.

Values

Integrity: We are fair, transparent, and respectful.

Regulatory Leadership: We are responsive, proactive and innovative.

Accountability: We are accountable and support each other to deliver timely, high quality results.

Strategies

- We engage Canadians.
- We hold those we regulate accountable for results in the public interest.

¹ The public interest is inclusive of all Canadians and refers to a balance of economic, environmental and social considerations that changes as society's values and preferences evolve over time.





Plan stratégique 2011–2014

Raison d'être

Réglementer, dans l'intérêt public canadien, les pipelines, la mise en valeur des ressources énergétiques et le commerce de l'énergie¹.

Vision

L'Office participe de façon active et efficace à la poursuite d'un avenir énergétique durable au Canada.

Buts

1. Les installations et activités réglementées par l'ONÉ sont sûres et sécuritaires.
2. L'environnement est protégé pendant tout le cycle de vie des installations et activités réglementées par l'ONÉ.
3. La population canadienne profite d'une infrastructure et de marchés énergétiques efficaces.
4. Les droits ainsi que les intérêts des personnes touchées par les installations et activités réglementées par l'ONÉ sont respectés.

Valeurs

Intégrité : être juste, transparent et respectueux.

Leadership en matière de réglementation : être souple, proactif et novateur.

Responsabilité : être conscient de ses responsabilités et s'appuyer mutuellement pour la production opportune de résultats de qualité.

Stratégies

- Favoriser la participation de la population canadienne.
- Nous tenons les sociétés que nous réglementons responsables de produire des résultats dans l'intérêt du public.

¹ L'intérêt public englobe les intérêts de tous les Canadiens et Canadiennes; il s'agit d'un équilibre entre les intérêts économiques, environnementaux et sociaux qui change en fonction de l'évolution des valeurs et des préférences de la société.



Chair's Message

Throughout its history, the National Energy Board has regulated Canadian energy infrastructure so that it is developed and operated in a way that protects what is important to us all: our safety, our environment and our communities. This infrastructure enables all Canadians to benefit from a safe, secure and reliable supply of energy for our homes, schools, businesses and industries.

Message du président

Depuis ses débuts, l'Office national de l'énergie réglemente l'infrastructure énergétique au Canada afin que l'aménagement et l'exploitation se fassent en protégeant ce qui nous est cher : notre sécurité, notre environnement et nos collectivités. Cette infrastructure permet à tous les Canadiennes et Canadiens de profiter d'un approvisionnement en énergie sûr, sécuritaire et fiable dans leurs foyers, leurs écoles, leurs entreprises et leurs industries.

Canadian public awareness of the energy industry grows every day. Now, more than ever, Canadians want to understand the job we do and know that the Board is actively and effectively carrying out its responsibilities.

In May 2010, the Board announced that it would conduct a review of Arctic safety and environmental offshore drilling requirements (the Arctic Offshore Drilling Review). In conducting this review, we will both proactively prepare for applications in the years to come, and learn from the recent oil spills in Australia and the United States' Gulf Coast. The Arctic Offshore Drilling Review will examine the best available information concerning the hazards, risks and mitigation measures associated with offshore drilling activities in the Canadian Arctic, and measures to both prevent and respond to accidents and malfunctions. The outcome of the Review will be a public report clarifying the filing requirements for future applications for offshore drilling in the Canadian Arctic.

La population canadienne est sensibilisée davantage tous les jours au secteur énergétique. Elle cherche plus que jamais à comprendre la fonction que nous remplissons et reconnaît les efforts que nous déployons de manière efficace pour nous acquitter de nos responsabilités.

En mai 2010, l'Office a annoncé qu'il procéderait à une revue des exigences relatives à la sécurité et à l'environnement pour les forages extracôtiers dans l'Arctique (revue du dossier Arctique). Cette revue nous permettra de nous préparer pour les demandes à venir et de tirer les leçons qui s'imposent des déversements survenus dernièrement en Australie et sur la côte américaine du golfe du Mexique. Dans le cadre de cette revue, l'ONÉ examinera la meilleure information possible sur les dangers, les risques et les mesures d'atténuation associés aux activités de forage extracôtier dans l'Arctique canadien, et sur les mesures visant à prévenir les accidents et les défaillances ou à intervenir au besoin. Il en résultera un rapport public renfermant des précisions quant aux exigences de dépôt pour les futures demandes de forage extracôtier dans l'Arctique canadien.

During 2010, we completed our work on the Mackenzie Gas Project, with the release of our Reasons for Decision in December. We initiated work on the Northern Gateway Project, as members of the Joint Review panel established by the Minister of Environment and the NEB. We also held public hearings on applications for the Nova Gas Transmission Ltd. Horn River Project, as well as the Westcoast Energy Inc. Dawson Gas Processing Facility and associated pipelines.

The NEB holds those we regulate accountable for public and worker safety and security, and environmental protection. In the last year, we enhanced compliance verification and measurement of NEB-regulated companies' performance, with a focus on reviewing and reducing incidents. We also initiated an Incident Reduction Project to examine the linkages between the technical causes of pipeline failure and the strength of the underlying management systems.

The NEB believes that carefully designed and well-implemented management systems are an essential element in keeping Canadians safe and protecting our environment. In May, the Board adopted a standard developed by the Canadian Standards Association on security management for petroleum and natural gas industry systems. The Standard includes criteria for companies establishing a security management program to identify and manage security threats and associated risks.

When adjudicating facility applications for projects like pipelines, the Board considers all relevant factors including supply, markets, economic feasibility, financing, and safety, as well as impacts on the environment and the rights and interests of those affected by the project. This requires us to listen to the concerns of those affected by pipeline infrastructure and development in Canada, and to listen to the knowledge offered by Aboriginal groups, landowners, environmental groups and industry experts.

In October, the Board launched its new Participant Funding Program. The Program provides financial assistance to enhance the timely, meaningful engagement of the public – including Aboriginal groups, landowners, and incorporated non-industry not-for-profit organizations – in NEB oral facility hearings. This enhances our ability to listen to Canadians' concerns.

In the 2008 Land Matters Consultation Initiative, the Board committed to improve communication with landowners and our understanding of landowners' perspectives. In 2010, we established the Pipeline Crossings Working Group (PCWG) – comprised of landowners, industry and Aboriginal representatives, industry and landowner associations, and the NEB – to develop additional guidance on crossing NEB-regulated pipeline rights of way with farming vehicles and equipment. That guidance was published in December 2010.

The Board also established a multi-stakeholder Pipeline Abandonment Physical Issues Committee. The goal of this committee, which is made up of landowners, industry and Aboriginal representatives, industry and landowner associations, other regulators and the NEB, is to review the issues related to the physical aspects of pipeline abandonment, from both land user and industry perspectives. The final outcome will be published guidance that provides clear and consistent expectations.

En 2010, nous avons achevé nos travaux sur le projet gazier Mackenzie avec la publication de nos motifs de décision en décembre. Nous avons aussi examiné le projet Northern Gateway, en notre qualité de membres de la commission d'examen conjoint mise sur pied par le ministre de l'Environnement et l'ONÉ. Nous avons également tenu des audiences publiques sur les demandes d'autorisation se rattachant au projet de Horn River de Nova Gas Transmission Ltd., et celui des installations de traitement du gaz Dawson et des pipelines connexes de Westcoast Energy Inc.

L'Office tient les sociétés qu'il réglemente responsables de la sécurité du public et des travailleurs, de la sûreté des installations et de la protection de l'environnement. Durant la dernière année, il a accentué ses vérifications de la conformité et amélioré ses méthodes pour mesurer le rendement des sociétés réglementées, en donnant la priorité à l'examen et à la réduction des incidents. Il a également entrepris un projet de réduction des incidents pour analyser les liens existant entre les causes techniques des défaillances des pipelines et les critères sous-jacents des systèmes de gestion.

L'Office estime que des systèmes de gestion bien pensés et soigneusement mis en œuvre sont essentiels à la sécurité des Canadiens et Canadiennes et à la protection de l'environnement. En mai, l'Office a adopté une norme élaborée par l'Association canadienne de normalisation sur la gestion de la sûreté dans les systèmes des secteurs du pétrole et du gaz naturel. Cette norme comporte des critères pour guider les sociétés dans la création d'un programme de gestion de la sûreté capable de cerner et de gérer les menaces à la sûreté et les risques connexes.

Lorsqu'il doit rendre une décision sur une demande d'autorisation, d'un pipeline par exemple, l'Office examine tous les facteurs pertinents, soit l'offre, les marchés, la faisabilité économique, les aspects financiers et la sécurité. Il tient aussi compte de l'environnement ainsi que des droits et des intérêts des personnes touchées par le projet. Pour cela, il doit être à l'écoute des préoccupations des parties touchées par l'infrastructure pipelinière, y compris son aménagement, au Canada et à l'écoute des connaissances offertes par les groupes autochtones, les propriétaires fonciers, les groupes environnementaux et les spécialistes de l'industrie.

En octobre, nous avons lancé notre nouveau Programme d'aide financière aux participants. Ce programme fournit un soutien financier aux groupes autochtones, propriétaires fonciers et organismes non industriels sans but lucratif constitués en sociétés pour leur permettre de participer de façon opportune et significative aux audiences orales de l'ONÉ visant des installations. Ce programme permettra à l'Office d'être davantage à l'écoute des préoccupations des Canadiens et Canadiennes.

Dans le cadre de son Initiative de consultation relative aux questions foncières lancée en 2008, l'Office a pris l'engagement d'améliorer la communication avec les propriétaires fonciers et la compréhension de leurs perspectives. En 2010, l'Office a mis sur pied le Groupe de travail sur le croisement des pipelines, qui regroupe des propriétaires fonciers, des représentants de l'industrie et de groupes autochtones, des associations des secteurs industriel et agricole, et du personnel de l'ONÉ, à qui il a confié le mandat d'élaborer des directives supplémentaires pour le croisement des emprises de pipelines réglementés par l'ONÉ par des véhicules et de l'équipement agricoles. Ces directives ont été rendues publiques en décembre 2010.

L'Office a aussi créé un comité multilatéral sur les questions physiques liées à la cessation d'exploitation des pipelines. Formé de propriétaires fonciers, de représentants de l'industrie et de groupes autochtones, d'associations des secteurs industriel et agricole, d'autres organismes de réglementation et de personnel de l'ONÉ, ce comité a comme tâche d'examiner les questions se rattachant aux volets physiques de la cessation d'exploitation des pipelines, du point de vue des utilisateurs des terres et de l'industrie. La conclusion finale sera publiée sous la forme d'une directive qui renfermera des attentes précises et uniformes.

The NEB is supported by highly competent staff with expertise in a wide range of disciplines. We were once again selected as one of Canada's Top 100 employers, and one of Canada's top family friendly employers. Every day, employees and Board Members invest their expertise, knowledge, and professionalism in the work of the NEB. They demonstrate an unwavering commitment to the principles of fairness, integrity and accountability, and for that commitment, I wish to thank them.

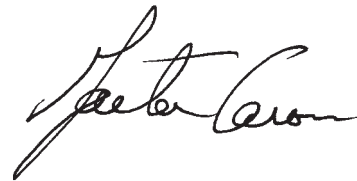
In particular, I wish to acknowledge and thank two of our out-going temporary members, Mr. Ken Vollman and Ms. Sara Jane Snook. Ken Vollman (former Chair of the NEB), completed his journey as the Chair of the NEB Panel Hearing on the Mackenzie Gas Project application in December. We are grateful to him for his commitment in that role. Sara Jane Snook enriched the Board's expertise with her experience in engineering, energy development and regulatory environments; she also provided the Board with the valuable perspective of a person who lives in the Maritimes.

As we move forward in conducting our work, our ultimate outcome remains clear in our minds: that safety of Canadians, a reliable energy supply and protection of our environment for today and for the future are paramount. We will keep listening to Canadians and continue to make decisions in the Canadian public interest.

L'ONÉ peut compter sur un personnel hautement compétent possédant des connaissances spécialisées dans de nombreux domaines. L'Office s'est une fois de plus distingué en se classant parmi les 100 meilleurs employeurs au Canada et en étant choisi parmi les meilleurs pour le milieu de travail favorable à la famille au Canada. Tous les jours, les employés et les membres de l'Office mettent leurs connaissances spécialisées, leur savoir-faire et leur professionnalisme au service de l'ONÉ. Ils souscrivent sans réserve aux principes de justice, d'intégrité et de responsabilisation de l'Office, et je tiens à les en remercier.

Des remerciements particuliers s'adressent à deux membres temporaires sortants, monsieur Ken Vollman et madame Sara Jane Snook. M. Vollman, ancien président de l'Office, a terminé en décembre son parcours en qualité de président du comité d'audience de l'ONÉ chargé d'entendre les demandes relatives au projet gazier Mackenzie. Nous lui sommes reconnaissants de son engagement en la matière. Pour sa part, Sara Jane Snook a fortement contribué aux connaissances de l'Office par son expérience en ingénierie, en mise en valeur de l'énergie et en réglementation; l'Office a en outre tiré profit de ses perspectives en tant que résidente des Maritimes.

L'ONÉ poursuit inlassablement son travail sans perdre de vue son objectif final, qui est d'assurer la sécurité de la population canadienne, de l'énergie fiable et la protection de l'environnement aujourd'hui et pour les générations futures. Nous resterons à l'écoute des Canadiennes et Canadiens et continuerons à rendre des décisions qui vont dans le sens de l'intérêt public de la population canadienne.



Major Pipeline Systems and Frontier Activities Regulated by the National Energy Board*

- Geophysical Programs Undertaken in 2010
- Wells Drilled and Re-entered in 2010



Principaux réseaux pipeliniers et activités dans les régions pionnières réglementés par l'Office national de l'énergie

- Programmes géophysiques entrepris en 2010
- Puits forés et réactivés en 2010



Our Role and Responsibilities

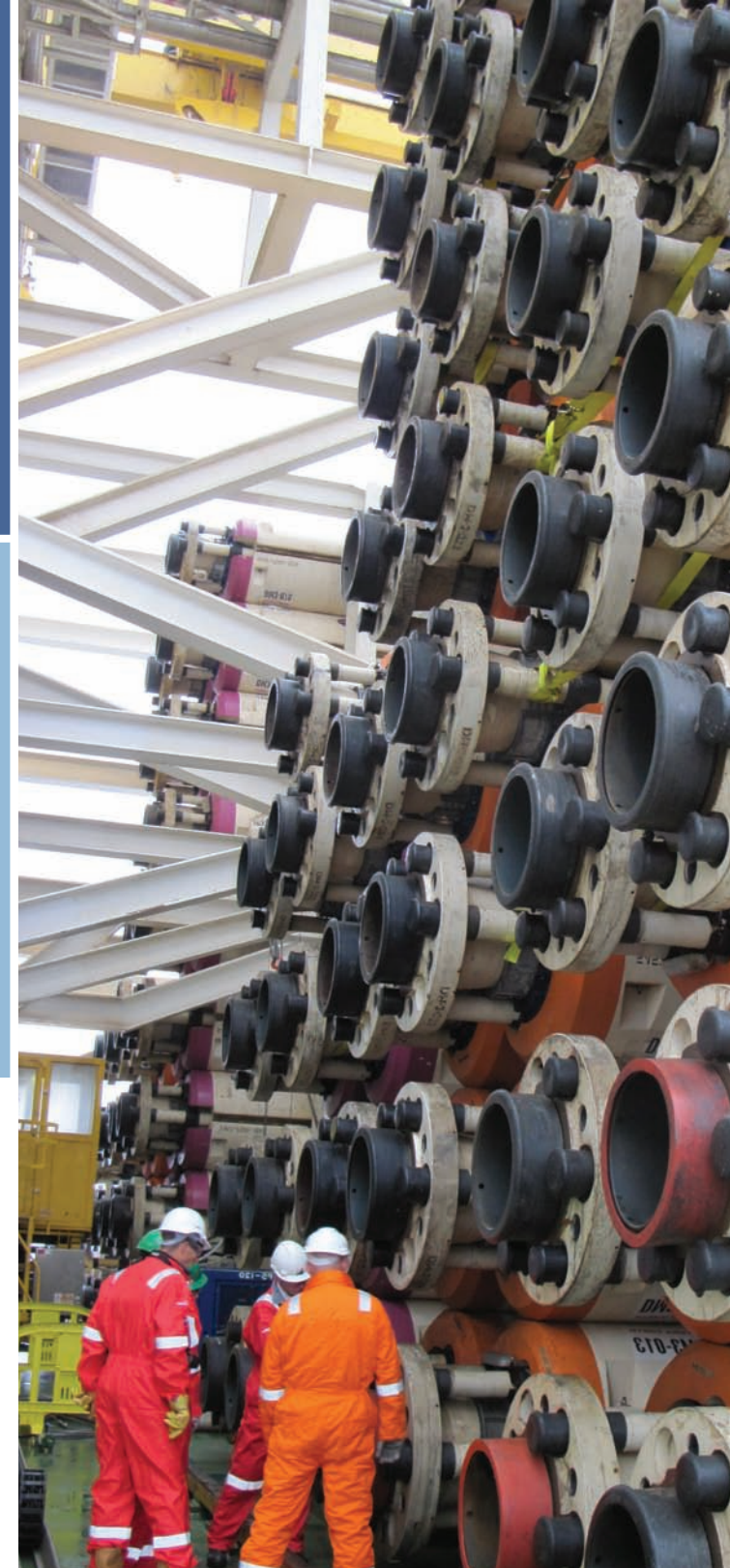
The National Energy Board (NEB or the Board) is an independent federal regulator established in 1959. Our mandate is to promote safety and security, environmental protection and economic efficiency in the Canadian public interest, for the regulation of pipelines, energy development and trade. The Board reports to Parliament through the Minister of Natural Resources.

Rôle et attributions

L'Office national de l'énergie (ONÉ ou l'Office) est un organisme de réglementation fédéral indépendant qui a été créé en 1959. Son mandat est de promouvoir, dans l'intérêt public canadien, la sûreté et la sécurité, la protection de l'environnement et l'efficacité économique au chapitre de la réglementation des pipelines, de la mise en valeur des ressources énergétiques et du commerce de l'énergie. Il rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Ressources naturelles.

The Board is funded by Parliament through the *Appropriations Act*, with approximately 90 per cent of this being cost recovered by the Federal government from the energy industry the NEB independently regulates. As the number and size of NEB-regulated facilities have grown, so too have our budget and the number of staff required to oversee this work. Financial statements for cost recovery purposes are prepared annually and audited by the Office of the Auditor General. The audited financial statements for cost recovery purposes can be found on our website under Reports > Auditor's Reports and NEB Financial Statements.

Le financement des activités de l'Office provient du Parlement aux termes de la *Loi de crédits*, et le gouvernement fédéral recouvre environ 90 % de ces frais auprès des sociétés du secteur de l'énergie que l'ONÉ réglemente de façon indépendante. À mesure qu'augmentent le nombre et la taille des installations relevant de l'ONÉ, les crédits et les effectifs dont il a besoin pour remplir son mandat augmentent aussi. Les états financiers dans le contexte du recouvrement de ses frais sont produits annuellement et vérifiés par le Bureau du vérificateur général. Ces états financiers vérifiés et le rapport du vérificateur général sont accessibles sur le site Web de l'ONÉ, sous Rapports > Rapports du vérificateur et états financiers de l'ONÉ.



Fiscal Year (1 April to 31 March) Exercice (du 1 ^{er} avril au 31 mars)	Expenditures (million \$) Dépenses (en millions de dollars)	Staff (Full-Time Equivalents) Équivalents temps plein
2005-2006	35,4	300
2006-2007	44,5	305
2007-2008	45,3	294
2008-2009	50,4	327
2009-2010	56,2	350
2010-2011 ²	60,3	382

In addition to the Cost Recovery Financial statements, which are prepared on a calendar basis, the NEB prepares financial statements which form part of the Public Accounts of Canada. Additional information on the NEB's budgets and plans may be found on our website under [Reports > Reports on Plans and Priorities \(RPP\)](#).

In 2010 we regulated approximately 71 000 kilometres of pipelines and approximately 1500 kilometres of power lines across Canada. These pipelines shipped approximately \$85.5 billion³ worth of crude oil, petroleum products, natural gas liquids and natural gas at an estimated transportation cost of \$5.5 billion. NEB-regulated international power lines transmitted approximately \$2.7 billion of electricity.

The main responsibilities of the NEB are established in the [National Energy Board Act \(NEB Act\)](#) and include regulating:

- The construction and operation of pipelines that cross international or provincial borders, as well as pipeline tolls and tariffs;
- The construction and operation of international power lines and designated inter-provincial power lines; and,
- Natural gas imports and exports, and crude oil, natural gas liquids, and electricity exports.

Additionally, the Board has regulatory responsibilities for oil and gas exploration and activities on frontier lands not otherwise regulated under joint federal/provincial accords. Regulatory responsibilities are under the [Canada Oil and Gas Operations Act \(COGO Act\)](#), certain provisions of the [Canada Petroleum Resources Act \(CPR Act\)](#) and specific sections in the [Northern Pipeline Act](#). These responsibilities apply to West Coast offshore, Northwest Territories, Nunavut, Arctic offshore, Hudson Bay, part of the Gulf of St. Lawrence, a portion of the Bay of Fundy and onshore Sable Island.

The NEB has environmental responsibilities under the [Canadian Environmental Assessment Act \(CEA Act\)](#) and the [Mackenzie Valley Resource Management Act](#), as well as under the NEB Act. In addition, certain Board inspectors are appointed Health and Safety Officers by the Minister of Labour to administer Part II of the [Canada Labour Code](#) as it applies to facilities and activities regulated by the Board.

The Board also monitors aspects of energy supply, demand, production, development and trade that fall within the jurisdiction of the federal government (see [Energy Markets Overview](#)).

More information on the background and operations of the NEB can be found on the Board's website, www.neb-one.gc.ca.

Outre les états financiers relatifs au recouvrement des frais qui sont produits pour l'année civile, l'ONÉ dresse des états financiers qui sont intégrés aux Comptes publics du Canada. Le lecteur trouvera d'autres renseignements sur les budgets et les plans de l'ONÉ sur le site Web de l'Office, sous Rapports > [Rapport sur les plans et les priorités \(RPP\)](#).

En 2010, environ 71 000 kilomètres de pipelines et 1 500 kilomètres de lignes de transport d'électricité au Canada étaient soumis à la réglementation de l'ONÉ. Ces installations ont transporté du pétrole brut, des produits pétroliers, des liquides de gaz naturel et du gaz naturel ayant une valeur approximative de 85,5 milliards de dollars³. On estime à 5,5 milliards de dollars les coûts de transport de tous ces produits. Les lignes internationales de transport d'électricité relevant de l'Office ont transporté de l'électricité pour une valeur estimée à environ 2,7 milliards de dollars.

La [Loi sur l'Office national de l'énergie \(Loi sur l'ONÉ\)](#) définit les principales responsabilités de l'Office, qui consistent à réglementer :

- la construction et l'exploitation des pipelines internationaux ou interprovinciaux, de même que les droits et tarifs de transport s'y rapportant;
- la construction et l'exploitation de lignes internationales de transport d'électricité et de lignes interprovinciales désignées;
- les importations et exportations de gaz naturel ainsi que les exportations de pétrole brut, de liquides de gaz naturel et d'électricité.

En outre, l'Office assume des responsabilités en matière de réglementation relativement à l'exploration pétrolière et gazière ainsi qu'aux activités sur les terres pionnières qui ne sont pas, par ailleurs, assujetties à une entente fédérale-provinciale. Les responsabilités de l'Office en matière de réglementation lui sont accordées par la [Loi sur les opérations pétrolières au Canada \(LOPC\)](#), certaines dispositions de la [Loi fédérale sur les hydrocarbures \(LFH\)](#) et des articles précis de la [Loi sur le pipe-line du Nord](#). L'autorité de l'ONÉ s'étend aux régions suivantes : la zone extracôtière de la côte Ouest, les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut, la zone extracôtière de l'Arctique, la baie d'Hudson, une partie du golfe du Saint-Laurent, une partie de la baie de Fundy et l'île de Sable.

La [Loi canadienne sur l'évaluation environnementale \(LCÉE\)](#), la [Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie](#) et la Loi sur l'ONÉ confèrent en outre à l'Office des responsabilités sur le plan environnemental. Par ailleurs, le ministre du Travail nomme des inspecteurs de l'Office comme agents de santé et de sécurité afin d'assurer le respect de la [partie II du Code du travail du Canada](#), pour ce qui s'applique aux installations et activités réglementées par l'Office.

L'Office surveille également tous les aspects de l'offre et de la demande, de la production, de la mise en valeur et du commerce des ressources énergétiques qui relèvent du gouvernement fédéral (Voir [Vue d'ensemble du marché de l'énergie](#)).

Le lecteur trouvera d'autres renseignements sur l'Office et ses activités dans Internet, à l'adresse www.neb-one.gc.ca.

² 2010-2011 are estimated amounts

² Les données pour 2010-2011 sont estimatives.

³ This value is derived from annual throughputs and the weighted average yearly commodity price

³ Chiffre fondé sur les débits annuels et la moyenne annuelle pondérée des prix des produits

Safety, Security and the Environment

The protection of the environment and safety of the public and the people who build and operate pipeline facilities regulated by the NEB are the Board's top priorities, and have been a part of our mandate since 1959. The Board regulates companies' compliance with legal requirements surrounding the design, construction, operation, maintenance and abandonment of pipelines, to provide for the safety of workers and the public, and the protection of environment.

Sécurité, sûreté et protection de l'environnement

La protection de l'environnement et la sécurité du public et des personnes qui construisent et exploitent les installations pipelinières réglementées par l'ONÉ constituent les principales priorités de l'Office et font partie de son mandat depuis 1959. L'ONÉ veille au respect, par les sociétés de son ressort, des exigences juridiques relatives à la conception, à la construction, à l'exploitation, à l'entretien et à la cessation d'exploitation des pipelines, afin d'assurer la sécurité des travailleurs et du public et la protection de l'environnement.

Injury frequencies, incident trends and other indicators provide data which allows the NEB to identify where improvement is needed and to identify companies requiring higher levels of compliance oversight.

Compulsory reporting of the environmental and safety incidents under the *Onshore Pipeline Regulations, 1999 (OPR-99)* is summarized on our [website](#). The NEB uses this information in its compliance oversight programs. This information also supplements the voluntary reporting initiative for safety and environmental performance indicators. The NEB follows up on every incident that is reported to the Board to determine if company corrective actions are appropriate.

Les taux de fréquence de blessures, les tendances concernant les incidents et d'autres indicateurs lui procurent des données utiles pour cerner les éléments nécessitant des améliorations et déceler les entreprises exigeant une plus grande attention.

Le signalement obligatoire des incidents en matière d'environnement et de sécurité prévu au *Règlement de 1999 sur les pipelines terrestres (RPT-99)* fait l'objet d'une présentation succincte sur [le site Web de l'Office](#). Ces renseignements servent à l'Office dans le contexte des programmes de surveillance de la conformité. L'Office utilise ces rapports dans ses activités de vérification de la conformité. Ces renseignements complètent également l'initiative de signalement facultatif aux fins d'analyse des indicateurs de rendement sur le plan de la sécurité et de l'environnement. L'ONÉ fait le suivi de tous les incidents qui lui sont signalés afin de déterminer si les mesures correctives de la société sont satisfaisantes.



In 2010 there were 103 reportable incidents as compared to 83 in 2009.⁴ This is an increase from the five-year annual average of 66. One factor that contributed to the increase was the addition of nearly 24 000 kilometres of natural gas pipeline and associated facilities from TransCanada's Alberta System to our regulatory responsibilities. On a per kilometre basis the frequency of gas releases did not increase.

There were zero pipeline ruptures and zero serious injuries or fatalities in 2010, down from five ruptures and five serious worker injuries in 2009. Continuing on a positive trend, there were only 4 incidents, down from 11 in 2009, that were serious enough to require an NEB on-site response. There was one significant petroleum product release in 2010, which was contained on company property and resulted in no impacts on the surrounding environment. NEB staff were dispatched to ensure that the company was responding appropriately, to verify compliance and to assess incident impacts.

2010 NEB Compliance Activities

Activités liées au respect de la conformité en 2010

Compliance Activity / Activité de vérification de conformité	Conducted / Réalisations
Inspections	
· Safety / Sécurité	29
· Pipeline Integrity / Intégrité des pipelines	16
· Environmental / Environnement	27
· Security / Sûreté	8
Emergency Exercises / Exercices d'intervention en cas d'urgence	7
Emergency Manual Reviews / Manuel de mesures d'urgence	27
Post-Construction Environmental Report Reviews Examens de rapports d'inspections environnementales post construction	12
Compliance Meetings / Réunions sur la conformité	82
Technical Program Audits Vérifications de programmes techniques	10
Total	218

En 2010, il y a eu 103 incidents à signaler par rapport à 83 en 2009.⁴ Il s'agit d'une augmentation par rapport à la moyenne annuelle des cinq dernières années qui est de 66 incidents. Parmi les facteurs qui expliquent cette augmentation, notons l'ajout des quelque 24 000 kilomètres de gazoducs et des installations du réseau de l'Alberta de TransCanada à nos responsabilités en matière de réglementation. Par ailleurs, la fréquence des rejets de gaz par kilomètre n'a pas augmenté.

Aucune rupture de pipeline, aucune blessure grave ni aucun décès n'ont été signalés en 2010. Il s'agit d'une diminution par rapport aux cinq ruptures et aux cinq blessures graves subies par des travailleurs en 2009. Toujours sur une note positive, et toujours en 2010, seulement quatre incidents ont nécessité une intervention sur place de l'ONÉ, alors qu'il y en avait eu onze en 2009. En 2010, on a enregistré un rejet important de produit pétrolier. Ce rejet a été limité à la propriété de la société et n'a eu aucune répercussion sur le milieu environnant. Du personnel de l'ONÉ a été dépêché sur les lieux pour vérifier si l'intervention de la société avait été satisfaisante, s'assurer du respect des exigences et évaluer les conséquences de l'incident.

Incident includes:

- the death of or serious injury to a person
- a significant adverse effect on the environment
- an unintended fire or explosion
- an unintended or uncontained release of Low Vapour Pressure hydrocarbons in excess of 1.5 m³
- an unintended or uncontrolled release of gas or High Vapour Pressure hydrocarbons
- the operation of a pipeline beyond its design limits

Incident s'entend d'un événement qui entraîne :

- la mort d'une personne ou une blessure grave
- un effet négatif important sur l'environnement
- un incendie ou une explosion non intentionnels
- un rejet d'hydrocarbures à basse pression de vapeur (BPV) non confiné ou non intentionnel de plus de 1,5 m³
- un rejet de gaz ou d'hydrocarbures à haute pression de vapeur (HPV) non intentionnel ou non contrôlé
- l'exploitation d'un pipeline au-delà de ses tolérances de conception

⁴ Data as of January 2011: incidents may still be under investigation; data is reviewed and finalized after investigations are completed.

⁴ Données compilées jusqu'en janvier 2011. Il est possible que les enquêtes relatives à certains incidents ne soient pas terminées. Les données sont analysées et comptabilisées de façon définitive une fois l'enquête achevée.

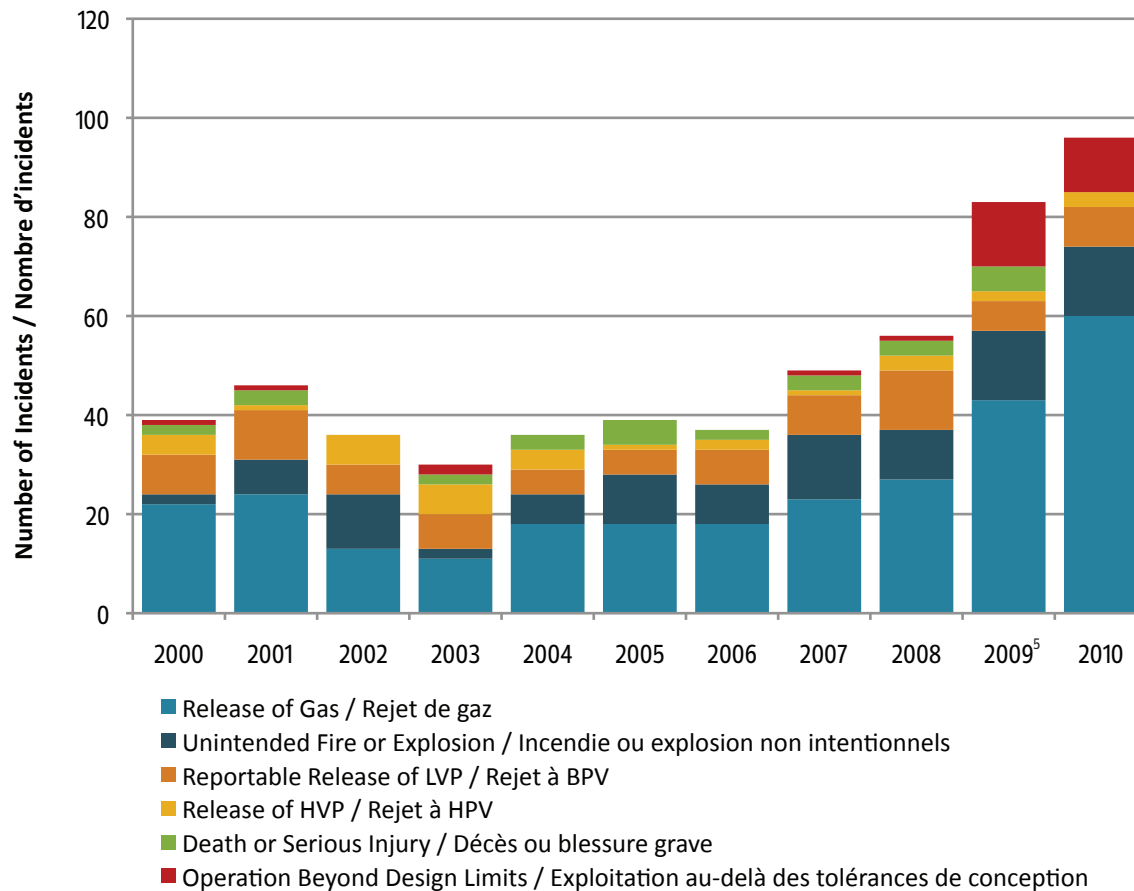
In addition to our actions for incident response, the NEB takes a proactive approach to preventing incidents. NEB staff use compliance tools such as inspections and audits to promote improved safety performance of NEB-regulated facilities. We also conduct compliance meetings with companies. These meetings can range from a general discussion of the Board's regulatory role and expectations, to a more intensive audit of a specific program. In addition, in 2010 the NEB:

- Ordered pressure restrictions, in one instance on a section of pipeline, and in another on an entire pipeline system, as a precautionary measure;
- Issued a [safety advisory](#) to industry, regarding the evaluation of hazards associated with shallow dents on pipelines, in response to two incidents that were the result of fatigue crack failure;

Outre ses mesures d'intervention en cas d'incident, l'Office préconise une démarche proactive en matière de réduction des incidents. Grâce à des mécanismes comme des inspections et des vérifications, le personnel de l'ONÉ veille à l'amélioration du rendement des installations réglementées sur le plan de la sécurité. L'ONÉ organise également des réunions sur la conformité avec les sociétés. Ces rencontres peuvent prendre la forme d'une discussion générale sur le rôle de l'ONÉ et ses attentes au titre de la réglementation ou d'une vérification plus rigoureuse d'un programme donné. En 2010, l'ONÉ a également :

- imposé, par mesure de prévention, des restrictions de pression à deux occasions, une première fois sur un tronçon de pipeline et une seconde fois sur l'ensemble d'un réseau pipelinier;
- diffusé un [avis de sécurité](#) à la grandeur de l'industrie au sujet de l'évaluation des risques associés aux légers enfoncements sur les pipelines à la suite de deux incidents causés par des fissures de fatigue,

Figure 1 – OPR Incidents by Occurrence Type
Figure 1 – Incidents aux termes du RPT selon le type



⁵ In 2009 the NEB added nearly 24,000 km of natural gas pipeline and associated facilities from TransCanada's Alberta System to our regulatory responsibilities.

⁵ En 2009, les responsabilités de l'ONÉ en matière de réglementation se sont étendues aux 24 000 kilomètres de gazoducs et aux installations connexes du réseau de l'Alberta de TransCanada.





The Compliance Toolkit

NEB-regulated companies must meet integrity, safety and environmental standards. We conduct compliance activities to verify regulated companies' compliance with various requirements set out in statutes, regulations, Certificates and Board Orders.

We conducted a total of 218 compliance activities in 2010, including:

- Audits of management systems;
- Inspections of construction activities and facilities, operating facilities, and other activities;
- Investigations of violations and incidents;
- Meetings with stakeholders;
- Compliance meetings between NEB staff and our regulated companies, for information exchange, compliance screening, implementation assessments or assessment exchanges;
- Collection of data and reporting on compliance and performance;
- Managing the post-decision phase of project applications;
- Evaluating company emergency management readiness through exercise evaluations and emergency response manual reviews.

La trousse d'outils de la conformité

Les sociétés du ressort de l'ONÉ doivent appliquer des normes en matière d'intégrité, de sécurité et de protection de l'environnement. Nous menons des activités de vérification qui consistent à comparer les pratiques des sociétés réglementées à divers critères énoncés dans les lois, les règlements, les certificats et les ordonnances de l'Office.

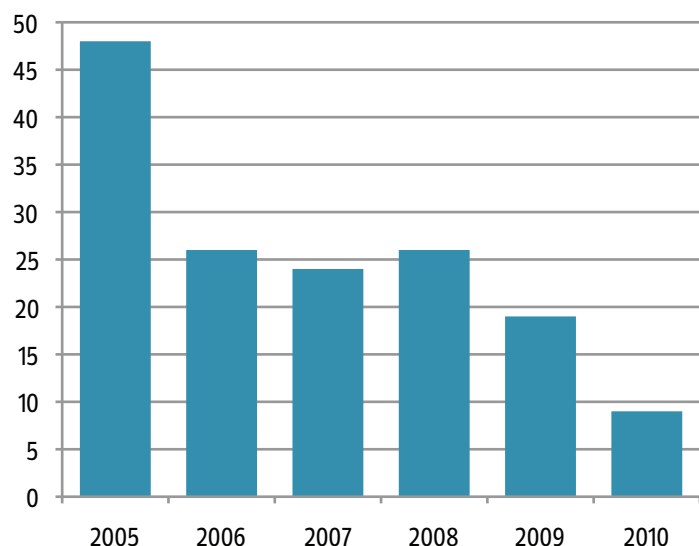
En 2010, l'ONÉ a réalisé 218 vérifications de conformité, dont celles-ci :

- des vérifications de systèmes de gestion;
- des inspections de travaux et de chantiers de construction, d'installations en exploitation et de diverses activités;
- des enquêtes à la suite d'infractions et d'incidents;
- des rencontres avec des parties prenantes;
- des réunions de conformité avec des représentants de sociétés réglementées aux fins d'un échange des informations, d'un examen préalable, d'évaluations de mise en œuvre et d'un partage de renseignements sur les évaluations;
- la collecte de donnée et la production de rapports sur la conformité et le rendement;
- la gestion de la phase post décision des demandes d'autorisation de projets;
- l'évaluation de l'état de préparation de la gestion en cas d'urgence de la société, par des évaluations d'exercices et des examens de manuels de mesures d'urgence.

- Authorized Board Members under [Section 15 of the NEB Act](#) to participate in technical compliance meetings in order to reinforce the Board's expectations and provide a report for the Board;
- Observed the response efforts to the Enbridge Kalamazoo River Spill near Marshall, Michigan; and,
- Continued as co-champion of the Canadian Common Ground Alliance, by working with national and regional partners to promote safe construction practices near buried infrastructure, in workshops and tradeshow held across Canada.

Companies are required to report all hazardous occurrences, as defined by the [Oil and Gas Occupational Safety and Health Regulations](#) under the [Canada Labour Code, Part II](#) for activities in Frontier lands. In the last five years we have seen a marked decrease in occurrences. In 2010, there were a total of nine hazardous occurrences, down from 19 in 2009 and 26 in 2008. Seven of the occurrences were reportable spills, and two were disabling injuries. The frequency of disabling injuries was 2.4 injuries per million hours worked in 2010. This is slightly higher than the 1.37 injuries per million hours worked in 2009. The Board continues to monitor occurrences and actively promote safe working practices through our compliance verification program.

Figure 2 – Reported Hazardous Occurrences
 Figure 2 – Occurrences présentant un danger signalées



- autorisé, conformément à [l'article 15 de la Loi sur l'ONÉ](#), des membres de l'Office à assister à des réunions techniques sur la conformité afin d'insister sur les attentes de l'ONÉ et de faire rapport par la suite;
- observé les efforts d'intervention lors du déversement d'Enbridge dans la rivière Kalamazoo, près de Marshall, au Michigan;
- poursuivi son rôle de co-champion auprès de la Canadian Common Ground Alliance, en travaillant avec ses partenaires nationaux et régionaux à la promotion de pratiques de construction sécuritaires à proximité des infrastructures enfouies, dans le cadre d'ateliers et de salons professionnels partout au Canada.

Les sociétés sont tenues de signaler toutes les occurrences présentant un danger lors d'activités sur des terres domaniales, au sens du [Règlement sur la sécurité et la santé au travail \(pétrole et gaz\)](#) pris aux termes de la [partie II du Code canadien du travail](#). Au cours des cinq dernières années, on a noté une diminution notable de ces situations. En 2010, on a enregistré neuf occurrences présentant un danger; il s'agit d'une baisse par rapport aux 19 cas signalés en 2009 et 26 cas en 2008. Sept des occurrences étaient des déversements dont le signalement était obligatoire, et deux consistaient en des blessures invalidantes. La fréquence des blessures invalidantes a été de 2,4 cas par million d'heures de travail en 2010, soit une légère hausse par rapport à 1,37 en 2009. L'Office poursuit ses activités de surveillance en la matière et ses efforts de promotion des méthodes de travail sécuritaires par l'intermédiaire de son programme de vérification de la conformité.

Démarche à l'égard du système de gestion

L'Office exige que la démarche d'une société pipelinère en matière d'exploitation soit systématique, exhaustive et proactive au chapitre de la gestion des risques, et à ce qu'elle satisfasse aux exigences réglementaires. Conformément au [RPT-99](#), les sociétés du ressort de l'ONÉ doivent élaborer et mettre en œuvre des programmes de gestion et de protection. Ces programmes visent à promouvoir la sûreté et la sécurité des personnes, des pipelines et des biens ainsi que la protection de l'environnement. Dans le cadre de ses activités de vérification de la conformité, l'ONÉ effectue des vérifications des sociétés qu'il réglemente afin de confirmer que leurs programmes de gestion et de protection sont satisfaisants et efficaces.

En mai, l'Office a publié le [projet de modification réglementaire \(PMR\) 2010-01](#) définissant ses attentes à l'endroit des sociétés en matière d'élaboration, de documentation, de mise en œuvre et d'actualisation d'un programme de sûreté répondant aux exigences de la norme [CSA Z246.1-09](#). Cette norme renferme des critères pour la création d'un programme de gestion de la sûreté capable de cerner et de gérer les menaces à la sûreté et les risques connexes. Elle exige aussi des entreprises qu'elles aient en place des processus et des procédures d'atténuation et d'intervention en vue de prévenir ou de réduire au minimum l'impact des incidents liés à la sûreté pouvant avoir des effets néfastes sur la population, l'environnement, les biens et la stabilité économique. Le PMR 2010-01 entrera en vigueur le 1^{er} avril 2011.

En janvier 2011, l'Office a publié un [avis de projet de modification réglementaire \(APMR\)](#) du RPT-99 clarifiant davantage ses attentes relativement aux systèmes de gestion des sociétés. Les exigences contenues dans l'APMR expliquent les attentes de l'Office, soit que les sociétés se dotent d'une démarche systématique, exhaustive et proactive en matière de gestion des risques, afin de promouvoir la sécurité, la sûreté et la protection de l'environnement.

The Management System Approach

The Board requires that a pipeline company approach to operating be systematic, comprehensive and proactive in managing risk, and satisfying regulatory requirements. The Board's OPR-99 requires NEB-regulated companies to develop and implement management and protection programs. The purpose of these programs is to promote the safety and security of people, pipelines and property, and the protection of the environment. As part of our compliance verification activities, we conduct audits of NEB-regulated companies to test the adequacy and effectiveness of their management and protection programs.

The Board released Proposed Regulatory Change (PRC) 2010-01 in May, setting out our expectation that companies shall develop, document, implement and maintain a security program that is in accordance with *CSA Z246.1-09*. The Standard includes criteria for establishing a security management program to identify and manage security threats and associated risks. It also requires companies to have mitigation and response processes and procedures, to prevent and minimize adverse impacts of security incidents on people, the environment, assets, and economic stability. The effective date for PRC 2010-01 is April 1, 2011.

In January of 2011, the Board released a Notice of Proposed Regulatory Change (NOPRC) as an OPR-99 amendment, to provide further clarification regarding our expectation of companies' management systems. The requirements proposed in NOPRC 2011-01 detail the Board's expectations that companies have a systematic, comprehensive and proactive approach to managing risk, in order to promote safety, security and environmental protection.

In 2010, we reviewed our audit program (including feedback from key stakeholders) and published a standardized evaluation and audit protocol. The goal of this audit protocol is to ensure that companies' management and protection programs meet the relevant legal requirements, as identified in the NEB Act and its associated regulations, other relevant legislation, and any conditions within applicable Board Certificates or Orders.

Following an audit of a company's management and protection programs, the Board develops an audit report on findings of compliance and non-compliance. These reports include recommendations on opportunities to improve practices that may be compliant, but that demonstrate the potential to lead to non-compliance. Companies are required to develop and implement a Corrective Action Plan (CAP) to address any non-compliance, which must then be approved by the Board.

Protecting the Environment

The NEB takes a lifecycle approach to the management of environmental issues through all phases of a regulated facility including the planning and application phase, the application assessment and hearing phase, the construction and post-construction phase, the operations and maintenance phase, and the abandonment phase. We assess companies' programs and processes to determine if they follow procedures to prevent and minimize the release of contaminants into the environment. When an incident results in a release, companies are required to follow reporting requirements and take appropriate measures to remediate the contamination.

En 2010, l'ONÉ a procédé à un examen de son programme de vérification (y compris les réactions des principales parties prenantes), qui a débouché sur la publication d'une évaluation et d'un protocole de vérification uniformisés. Le but de ce protocole est de s'assurer que les programmes de gestion et de protection des sociétés sont conformes aux exigences de la Loi sur l'ONÉ et de sa réglementation, des autres lois pertinentes et des conditions éventuelles des certificats et des ordonnances de l'ONÉ.

Après une vérification des programmes de gestion et de protection d'une société, l'Office rédige un rapport exposant ses constatations relativement à la conformité et à la non-conformité aux exigences. De tels rapports contiennent des recommandations sur les possibilités d'améliorer les méthodes existantes qui sont conformes aux exigences, mais qui pourraient cesser de l'être. Les sociétés ont l'obligation de concevoir et de mettre en œuvre un plan de mesures correctives (PMC) pour corriger toute lacune, et ce plan doit être approuvé par l'Office.

Protection de l'environnement

Toutes les étapes du cycle de vie d'une installation réglementée sont touchées par la démarche de l'ONÉ au chapitre de la gestion des questions environnementales, que ce soit la planification et le dépôt de la demande, l'évaluation de celle-ci et l'audience publique, la construction et les activités subséquentes, l'exploitation ou l'entretien et la cessation d'exploitation. L'ONÉ évalue les programmes et les processus des sociétés afin de déterminer si les marches à suivre décrites préviennent ou réduisent au minimum les rejets de contaminants dans l'environnement. En cas d'incident entraînant un rejet, les sociétés sont tenues de respecter les exigences en matière de signalement et de prendre les mesures appropriées pour corriger la situation.

En 2010, l'Office a rédigé une ébauche du *Guide sur le processus de réhabilitation* à l'intention des sociétés de son ressort. Le guide renferme un processus clair pour recueillir et soumettre l'information sur le nettoyage des sols et les eaux souterraines contaminées à l'ONÉ.

Le guide est le fruit des commentaires recueillis lors d'une conférence technique qui a eu lieu en octobre 2010 et de commentaires transmis par écrit à l'ONÉ. La version définitive du guide sera prête au premier semestre de 2011.

Programme de prévention des dommages

Dans le cadre de ses activités courantes, l'Office s'intéresse aux méthodes proactives mises en place pour promouvoir des méthodes de travail sécuritaires à proximité des pipelines et autres infrastructures enfouies.

En 2010, les Directives visant le croisement sécuritaire de pipelines réglementés par l'ONÉ par un véhicule ou de l'équipement mobile agricole a été mis en œuvre en collaboration avec le Groupe de travail sur les croisements de pipelines, composé de propriétaires fonciers, de représentants de l'industrie et de groupes autochtones, d'associations des secteurs industriel et agricole, et de personnel de l'ONÉ.

Ce document a été préparé pour favoriser la sûreté et la sécurité des pipelines réglementés par l'ONÉ ainsi que des personnes qui vivent et travaillent près de ces derniers. Grâce aux directives, les propriétaires fonciers, les utilisateurs des terres et les sociétés pipelinières peuvent déterminer plus clairement les circonstances dans lesquelles un véhicule ou de l'équipement mobile peut croiser un pipeline du ressort de l'ONÉ en toute sécurité sans permission supplémentaire de la part de la pipelinière.

During 2010, the Board developed a draft Remediation Process Guide for NEB-regulated companies. The Guide provides a clear process for companies to follow when collecting and submitting information to the NEB about soil remediation and groundwater contamination.

The Guide was developed with comments received through a technical conference held in October 2010, and through written comments to the Board. It will be finalized in the first half of 2011.

Damage Prevention Program

As an on-going part of our operations, the NEB looks for proactive methods to promote safe work practices around pipelines and other buried infrastructure.

In 2010, the “Guidance for Safe Crossings of NEB-Regulated Pipelines Using Agricultural Vehicles and Mobile Equipment” was implemented in collaboration with the Pipeline Crossings Working Group, which included landowners, industry and Aboriginal representatives, industry and landowner associations, and the NEB.

The Guidance is designed to support the safety and security of NEB-regulated pipelines and the people who live and work near them. It provides greater clarity for landowners, land users, and pipeline companies to identify situations where farming vehicles and mobile equipment can safely cross NEB-regulated pipelines without the need for further permission from the pipeline company.

In support of the Guidance, the NEB issued Exemption Order MO-21-2010. This Order relieves landowners and land users from having to obtain permission from the pipeline company to cross a pipeline, as long as certain conditions are met.

If landowners and land users are unsure if all of the conditions will be met in relation to the proposed agricultural activity, or are unsure if the proposed agricultural activity could jeopardize the safe and secure operation of the pipeline, they must contact the pipeline company before crossing the pipeline with agricultural vehicles or mobile equipment.

Unintentional damage to a pipeline can have serious consequences for people and the environment. According to NEB regulations, pipeline companies must report all unauthorized activities to the NEB. An unauthorized activity can be, for example, mechanical excavation or blasting within a 30-metre safety zone. It can involve excavation, construction, or other activities which would impede access to, or visibility of, the right of way.

In 2010 there were 102 reported unauthorized activities, down from 153 in 2009. Excavations are of particular concern, as they account for more than half of the unauthorized activities in 2010. The NEB has a comprehensive and ongoing campaign to promote living and working safely around pipelines and other buried infrastructure across Canada. As the federal regulatory champion of the Canadian Common Ground Alliance, NEB staff attend conferences and safety shows to raise awareness about working safely around pipeline infrastructure, the rights and obligations of both pipeline companies and construction crews, and facts about pipeline right of ways.

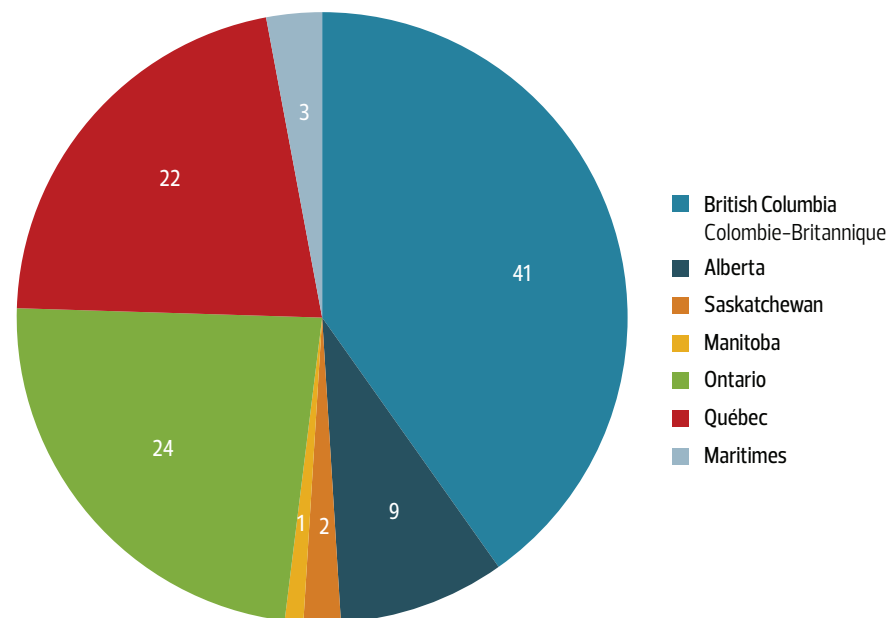
L'ONÉ a délivré à l'appui des Directives l'ordonnance d'exemption MO-21-2010 qui dispense le propriétaire foncier ou l'utilisateur des terres d'obtenir la permission de la société pipelinière si certaines conditions sont remplies.

Si le propriétaire foncier ou l'utilisateur des terres n'est pas certain que les activités agricoles qu'il désire mener répondent à toutes les conditions énumérées ci-dessus ou s'il ne sait pas si elles peuvent menacer l'exploitation sûre et sécuritaire du pipeline, il doit communiquer avec la société pipelinière avant de faire passer un véhicule ou de l'équipement mobile agricole sur l'emprise.

Les dommages involontaires à un pipeline peuvent avoir des conséquences graves pour les personnes et l'environnement. Au terme de la réglementation de l'ONÉ, les sociétés pipelinières sont tenues de signaler toutes les activités non autorisées à l'Office. Une « activité non autorisée » consiste, par exemple, en des travaux d'excavation mécanique ou de dynamitage à l'intérieur de la zone de sécurité de 30 mètres. Il peut aussi s'agir d'une excavation, d'une construction ou d'autres activités susceptibles d'entraver l'accès à l'emprise ou la visibilité de celle-ci.

En 2010, 102 infractions ont été signalées, ce qui constitue une baisse par rapport aux 153 enregistrées en 2009. Les travaux d'excavation sont particulièrement préoccupants, puisqu'ils comptent pour plus de la moitié des activités non autorisées signalées. L'Office mène une campagne exhaustive et continue pour faire la promotion de la vie et du travail sécuritaires à proximité des pipelines et autres infrastructures enfouies au Canada. En sa qualité de champion fédéral de la réglementation auprès de la Canadian Common Ground Alliance, l'ONÉ assiste à des ateliers et des salons sur la sécurité, où il sensibilise les participants au travail sécuritaire près des infrastructures pipelinières et aux droits et obligations des sociétés pipelinières et des équipes de construction. Il fournit aussi de l'information sur les emprises des pipelines.

Figure 3 – Unauthorized Crossing Activities by Province
Figure 3 – Croisements non autorisés par province



Focus on Safety and the Environment

Safety is of paramount concern to the NEB. The Board takes a proactive approach to addressing concerns surrounding safety including sharing trends and information, clarifying expectations through updated regulations and building a more effective reporting structure for safety and pipeline integrity information. Continuous improvement will assist in keeping pipelines the safest mode of energy transportation in Canada.

In 2010 we released *Focus on Safety and the Environment: A Comparative Analysis of Pipeline Performance, 2000 – 2008*. This is the NEB's eighth annual report comparing the safety and environmental performance of NEB-regulated pipelines to their past performance, and comparative analysis of performance indicators with that of other agencies, including the United States Department of Transportation – Pipeline and Hazardous Materials Safety Administration, the Canadian Association of Petroleum Producers, the European Gas Pipeline Incident Data Group, Alberta Energy Resources Conservation Board, Human Resources and Skills Development Canada, and the European Oil Companies Association for Environment, Health and Safety.

Gros plan sur la sécurité et l'environnement

La sécurité revêt une importance capitale pour l'ONÉ. À cet égard, il préconise une démarche proactive pour les problèmes liés à la sécurité, au moyen de la communication d'information sur les tendances et d'autres renseignements, d'une plus grande clarté relativement aux attentes par la mise à jour de la réglementation et la mise en place d'un mécanisme de transmission plus efficace de l'information sur la sécurité et l'intégrité des pipelines. L'amélioration constante des méthodes aide à faire en sorte que les pipelines demeurent le moyen de transport de l'énergie le plus sûr au Canada.

En 2010, l'ONÉ a rendu public un rapport intitulé *Gros plan sur la sécurité et l'environnement – Analyse comparative du rendement des pipelines 2000-2008*. Il s'agit de la huitième édition de ce rapport annuel, dans lequel l'Office compare le rendement en matière de sécurité et de protection de l'environnement des pipelines soumis à sa réglementation au rendement passé des mêmes pipelines et à celui de pipelines relevant d'autres autorités, dont le ministère des Transports des États-Unis (Pipeline and Hazardous Materials Safety Administration), l'Association canadienne des producteurs pétroliers, le European Gas Pipeline Incident Data Group, l'Alberta Energy Resources Conservation Board, Ressources humaines et Développement des compétences Canada et l'European Oil Companies Association for Environment, Health and Safety.



Public Review of Arctic Safety and Environmental Offshore Drilling Requirements

In May 2010, the Board announced that it would conduct a review of Arctic safety and environmental offshore drilling requirements ([the Arctic Offshore Drilling Review; the review](#)). In conducting this review, the NEB will both proactively prepare for applications in the years to come, and learn from the recent oil spills in Australia and the United States' Gulf Coast. The review will examine the best available information concerning the hazards and risks associated with offshore drilling activities in Canada's unique Arctic environment, and the safety measures to both prevent and respond to accidents and malfunctions. The outcome of the review will be a public report clarifying the filing requirements for future applications for offshore drilling in the Canadian Arctic.

Revue publique des exigences relatives à la sécurité et à l'environnement pour les forages extracôtiers dans l'Arctique

En mai 2010, l'ONÉ a annoncé qu'il passerait en revue les exigences relatives à la sécurité et à l'environnement pour les forages extracôtiers dans l'Arctique canadien ([revue du dossier Arctique ou la revue](#)). Cette revue nous permettra de nous préparer pour les demandes à venir et de tirer les leçons des déversements survenus dernièrement en Australie et sur la côte américaine du golfe du Mexique. L'objectif est d'examiner la meilleure information disponible sur les dangers et les risques associés aux activités de forage extracôtier dans l'Arctique canadien, où l'environnement est unique, et les mesures de sécurité visant à prévenir les accidents et les défaillances et à intervenir au besoin. Il résultera de la revue un rapport public renfermant des précisions quant aux exigences de dépôt pour les futures demandes de forage extracôtier dans l'Arctique canadien.



The Arctic Offshore Drilling Review will examine the following:

1. Drilling safely while protecting the environment, including potential hazards and risks associated with Arctic offshore drilling
2. Responding effectively when things go wrong and reliability of options for regaining well control
3. Learnings from accidents, incidents and emergency response exercises, particularly those relevant to northern offshore environments
4. Filing requirements for applicants seeking authorization to drill an offshore well

Phase One – Fact Finding and Information Gathering

The NEB is taking a multi-tiered approach to Fact Finding and Information Gathering, in order to collect the best and broadest range of information, perspective and expertise possible. During the fall of 2010, we issued calls for information, inviting submissions from those with information or expertise in offshore drilling activities, including Northern residents, scientists, other regulators, representatives of environmental non-government organizations and industry.

Board Members and staff met, and will continue to meet, with Aboriginal groups, Northern governments and Northern communities to gain an understanding of their perspective with respect to offshore drilling activities. Our goal for these meetings is to reach out and listen to people from all backgrounds and regions of the North.

We are also reviewing reports relevant to the safety and environmental considerations of offshore drilling released by other jurisdictions, including the US Government's National Commission on the BP Deepwater Horizon Oil Spill and Offshore Drilling.

Phase Two – Examination and Consideration of Facts and Information Gathered

Phase two of the Arctic Offshore Drilling Review will give participants an opportunity to examine the information collected, ask questions and provide their comments on this information.

Phase Three – Public Report

The Board will consider all the information gathered, along with the comments and suggestions provided by participants in the Arctic Offshore Drilling Review, and produce a public report which will provide guidance to companies filing applications to drill in the Arctic.

La revue du dossier Arctique abordera les points suivants :

1. Le forage en toute sécurité tout en protégeant l'environnement, y compris les dangers et les risques associés au forage extracôtier dans l'Arctique.
2. Une intervention efficace quand un problème survient et l'efficacité et la fiabilité des options pour reprendre la maîtrise d'un puits.
3. Les leçons tirées des accidents, des incidents et des exercices d'intervention d'urgence, en particulier ceux qui sont pertinents dans les environnements extracôtiers du Nord.
4. Les exigences de dépôt qu'un promoteur doit remplir pour obtenir l'autorisation de forer un puits extracôtier.

Première étape – Recherche des faits et collecte d'information

L'ONÉ adopte une démarche à plusieurs volets pour la recherche des faits et la collecte des renseignements, afin de réunir les informations, les perspectives et les connaissances spécialisées les meilleures et les plus vastes possible.

Au cours de l'automne 2010, l'Office a lancé des demandes d'information et sollicité des mémoires des parties possédant des renseignements ou des connaissances spécialisées sur le forage extracôtier, entre autres, des résidents du Nord, des scientifiques, d'autres autorités de réglementation et des représentants d'organisations non gouvernementales de l'environnement et de l'industrie.

Des membres et du personnel de l'Office ont rencontré et continueront de rencontrer des groupes autochtones ainsi que les gouvernements et des collectivités du Nord pour mieux comprendre leur point de vue à l'égard des activités de forage extracôtier. Grâce à ces rencontres, l'Office désire prendre contact avec des gens de toutes les sphères et de toutes les régions du Nord et les écouter.

L'Office étudie actuellement des rapports émanant d'autres autorités qui sont pertinents sur le plan de la sécurité et de l'environnement lors de forages extracôtiers. Il examine entre autres les recommandations de la National Commission on the BP Deepwater Horizon Oil Spill and Offshore Drilling du gouvernement américain.

Deuxième étape – Examen des faits et de l'information recueillie

La deuxième étape de la revue du dossier Arctique donnera aux participants l'occasion de se pencher sur l'information recueillie, de poser des questions et de faire part de leurs commentaires sur les éléments étudiés.

Troisième étape – Rapport public

Enfin, l'Office produira un rapport public après avoir pris en considération tous les renseignements à sa disposition et les commentaires et suggestions émanant des participants à la revue du dossier Arctique. Ce rapport servira à orienter les sociétés qui demandent l'autorisation de forer dans l'Arctique canadien.



Drilling in Canada's Arctic: The NEB's Role

Exploration drilling in Canada's Arctic offshore first began in 1972. Since that time, approximately 90 wells have been drilled in the Beaufort Sea. Additionally, 34 offshore wells have been drilled in Nunavut's High Arctic Islands and another three wells have been drilled in the Eastern Arctic offshore. These wells have been abandoned in compliance with applicable regulations.

In 1991, Parliament transferred jurisdiction for regulating northern oil and gas exploration and development activities to the NEB. Since then, only one offshore well has been drilled in Canada's Arctic – the Devon Paktoa C-60 exploration well. It was drilled in the Beaufort Sea during the winter of 2005/06 and was abandoned in March 2006. Since then, there has been no oil or gas drilling in Canada's Arctic offshore.

In Canada's Arctic, the Board regulates offshore oil and gas activities through their entire life, from exploration through abandonment.

Activities regulated by the NEB include:

- gathering geological, geophysical (seismic) and environmental information;
- drilling exploration wells to determine the presence of oil or gas;
- drilling delineation wells to confirm a field's size and properties;
- drilling development wells for oil and gas production;
- constructing and operating production facilities and pipelines; and
- abandoning wells and facilities.

The Board also evaluates oil or gas discoveries and issues declarations which allow Indian and Northern Affairs Canada (INAC) or Natural Resources Canada (NRCan) to issue exclusive rights to those who make discoveries, including the right to produce the discovered resource.

Le forage dans l'Arctique canadien : le rôle de l'ONÉ

Les forages d'exploration dans la région extracôtière de l'Arctique canadien ont débuté en 1972. Depuis, environ 90 puits ont été forés dans la mer de Beaufort. Trente-quatre puits en mer ont aussi été forés dans les îles de l'Extrême Arctique du Nunavut, et trois autres dans la zone extracôtière de l'Est de l'Arctique. Tous ces puits ont été abandonnés en conformité avec la réglementation qui s'applique.

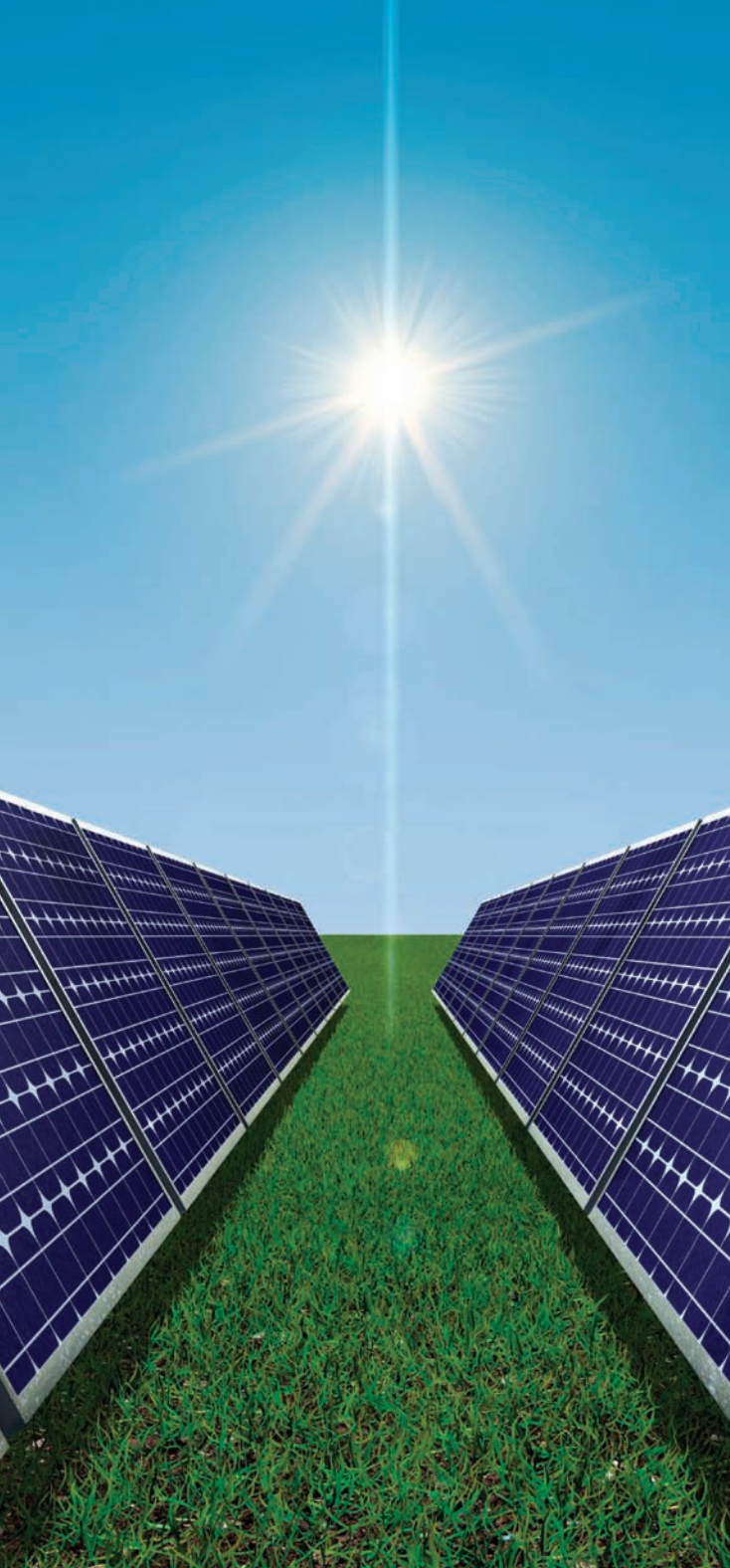
En 1991, le Parlement a transféré à l'ONÉ le pouvoir de réglementer les activités d'exploration et de mise en valeur du pétrole et du gaz dans le Nord. Depuis ce temps, un seul puits en mer a été foré dans l'Arctique canadien, le puits d'exploration Devon Paktoa C-60. Le forage de ce puits dans la mer de Beaufort a eu lieu pendant l'hiver 2005-2006, et le puits a été abandonné en mars 2006. Il n'y a eu aucun autre forage pétrolier ou gazier dans l'Arctique canadien depuis cette époque.

La réglementation de l'Office dans l'Arctique canadien s'étend à l'ensemble des activités pétrolières et gazières extracôtières, de l'exploration jusqu'à la cessation de l'exploitation.

Ces activités comprennent :

- la collecte de renseignements géologiques, géophysiques (sismiques) et environnementaux;
- le forage de puits d'exploration pour vérifier la présence de pétrole ou de gaz;
- le forage de puits de délimitation pour confirmer l'étendue et les propriétés d'un champ;
- le forage de puits de développement pour la production pétrolière et gazière;
- la construction et l'exploitation d'installations de production et de pipelines;
- la cessation d'exploitation de puits ou d'installations.

L'Office évalue aussi les découvertes de pétrole et de gaz et produit les attestations sur lesquelles se fonderont Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) et Ressources naturelles Canada (NRCan) pour accorder des droits exclusifs aux exploitants à l'origine des découvertes, notamment le droit d'exploiter la ressource en question.



Energy Infrastructure – Today and Tomorrow

The ability of the pipeline transportation system to deliver natural gas, natural gas liquids (NGLs), crude oil, and petroleum products is critical to Canada's economy. Canadians depend on this system for a safe, reliable and efficient energy supply, now and in the future.

L'infrastructure énergétique : aujourd'hui et demain

La capacité du réseau pipelinier de transporter du gaz naturel, des liquides de gaz naturel (LGN), du pétrole brut et des produits pétroliers est vitale pour le bien être économique du Canada. Les Canadiens et Canadiennes dépendent et continueront de dépendre de cette infrastructure pour s'approvisionner en énergie d'une manière sûre, efficiente et fiable.

The NEB is active and effective in Canada's pursuit of a sustainable energy future by creating a regulatory framework that integrates economic, environmental and social dimensions of the facilities and the activities it regulates.

This framework enables effective and fair regulatory processes. It provides expectations for the regulated industry through an approach which combines prescriptive elements and specific outcomes that are goal-based and encourage innovation where possible. The framework supports a sustainable energy system that will meet Canadians' needs today, while taking into consideration the needs of Canadians tomorrow.

L'Office participe de façon active et efficace à la poursuite d'un avenir énergétique durable au Canada en instaurant un cadre de réglementation qui intègre les dimensions économiques, environnementales et sociales des installations et des activités qu'il réglemente.

Ce cadre garantit l'efficacité et l'équité des processus de réglementation. Grâce à une démarche réunissant des éléments normatifs et des résultats axés sur des objectifs et favorisant l'innovation, il fournit au secteur réglementé des attentes précises. Ce cadre préconise l'instauration d'un système énergétique durable qui satisfera les besoins actuels des Canadiens et Canadiennes, tout en tenant compte de ceux de demain.

Substitution of Environmental Assessments

Since its inception in 1959, the NEB has always considered the environment when making facility decisions. We have also been conducting environmental assessments under the [CEA Act](#) since it came into force in 1995. A [CEA Act](#) substituted joint review process was used in 2006 with the Emera Brunswick Pipeline Project.

The [Jobs and Economic Growth Act \(JEGA\)](#) received Royal Assent on 12 July 2010, and provided the NEB with the legislative authority to establish a Participant Funding Program (PFP) under the [National Energy Board Act \(NEB Act\)](#). (For more information about the PFP, please see [Integrating the Public Interest](#).)

With the Participant Funding program established, we expect the substitution of the [CEA Act](#) to be used for most NEB project reviews that would formerly have required a joint review panel process.

We have more than 50 environment, socio-economic, lands and stakeholder engagement specialists on staff. Currently the NEB conducts about 20–30 screening-level environmental assessments per year, and has conducted several higher-level assessments, including comprehensive studies, joint review panels and a substituted review panel.

We work closely with our federal partners in the scoping and delivery of environmental assessments. Any substituted process will remain subject to the requirements set out in the [CEA Act](#). The NEB also attaches environmental conditions to project approvals which we then monitor and enforce throughout the lifecycle of the pipeline, from project approval to abandonment.

Applications and Hearings in 2010

Companies regulated by the [NEB Act](#) are required to seek the Board's approval to, among other things:

- construct and operate international and interprovincial pipelines and international powerlines in Canada, along with related facilities and activities, or modify or abandon existing facilities;
- export crude oil, natural gas liquids and electricity, and export and import natural gas; and
- establish pipeline tolls and tariffs.

For a large facilities application, our work begins when a company files a Project Description for a new project. We work with the federal [Major Projects Management Office \(MPMO\)](#) to coordinate a regulatory review. We also engage the public, including Aboriginal groups, who may be impacted by the project. NEB Engagement staff participate in all hearing processes, to better engage stakeholders, and share information about Appropriate Dispute Resolution, hearing processes, participant funding and presenting information to the Board.

Substitution des évaluations environnementales

Depuis sa création, en 1959, l'ONÉ a toujours pris en considération le volet environnemental dans ses décisions visant des installations. Il réalise des évaluations environnementales en vertu de la [LCÉE](#) depuis l'entrée en vigueur de cette loi, en 1995. Un mécanisme de substitution autorisé par la [LCÉE](#), sous forme d'examen conjoint par une commission, a été utilisé en 2006 pour le projet de gazoduc Brunswick d'Emera.

La [Loi sur l'emploi et la croissance économique \(LECE\)](#), qui a reçu la sanction royale le 12 juillet 2010, donne à l'ONÉ l'autorité législative d'établir un programme d'aide financière aux participants (PAFP) en vertu de la [Loi sur l'Office national de l'énergie \(Loi sur l'ONÉ\)](#). (Pour de plus amples renseignements sur le PAFP, consulter la section [Intégration de l'intérêt public](#).)

L'ONÉ s'attend à ce que l'instauration du PAFP favorise la substitution de la [LCÉE](#) lors de l'examen de la plupart des projets qui lui sont soumis et qui auraient auparavant été assujettis au processus d'une commission d'examen conjoint.

L'Office compte dans son personnel environ 50 spécialistes de l'environnement, de l'aspect socio-économique, des terres et de la participation des parties prenantes. À l'heure actuelle, il réalise de 20 à 30 examens environnementaux préalables par année, et il a mené plusieurs évaluations de niveaux supérieurs, y compris des examens approfondis, en plus de participer à des commissions d'examen conjoint et à une commission d'examen de substitution.

L'ONÉ collabore étroitement avec ses partenaires fédéraux pour établir la portée des évaluations environnementales et réaliser ces dernières. Le processus de substitution demeurera assujetti aux exigences de la [LCÉE](#). L'ONÉ assortit également ses autorisations de projet de conditions environnementales qu'il surveille et fait respecter pendant tout le cycle de vie du pipeline, de l'approbation jusqu'à la cessation d'exploitation.

Demands et audiences en 2010

Les sociétés assujetties à la [Loi sur l'ONÉ](#) sont tenues de solliciter l'approbation de l'Office pour certaines activités, notamment :

- pour construire et exploiter au Canada un pipeline international ou interprovincial, ou une ligne internationale de transport d'électricité, de même que les installations connexes, ou modifier ou cesser d'exploiter des installations;
- pour exporter du pétrole brut, des liquides de gaz naturel ou de l'électricité ainsi que pour exporter ou importer du gaz naturel;
- pour établir des droits et tarifs pipeliniers.

Dans le cas d'une demande d'approbation d'installations de grande envergure, le travail de l'ONÉ commence dès qu'une société dépose une description du nouveau projet. En collaboration avec le [Bureau de gestion des grands projets \(BGGP\)](#) du gouvernement fédéral, il coordonne l'examen au titre de la réglementation. Il amène aussi à participer au processus les groupes autochtones et les autres personnes pouvant être touchées par le projet. Les spécialistes de la participation de l'ONÉ sont actifs dans tous les processus d'audience, encourageant la participation des parties prenantes et fournissant de l'information sur le mécanisme approprié de règlement des différends, les processus d'audience, l'aide financière aux participants et la façon de présenter de l'information à l'Office.

Companies can request a [pre-application](#) meeting with our staff to gain a better understanding of the application processes and regulatory requirements. We also have a [Filing Manual](#) on our website to help interested parties understand the application process.

Applicants must submit applications or information that enable the Board to evaluate the potential benefits and negative aspects of a project, assess the various impacts, and make an informed decision in the Canadian public interest that considers, among other things, present and future economic, environmental and social considerations. Before the Board makes a decision on an application for a major project, a written or oral hearing is usually held. This allows the company proposing the project, other interested people or groups, and particularly those who may be impacted, a chance to provide information and input in support of or against a project.

When the Board approves a facility application, the approval is always contingent on meeting conditions, which are requirements that must be met before a facility is allowed to be constructed and/or operated. Conditions pertain to areas such as engineering, safety and environmental protection. If the project is built, the National Energy Board will monitor the project throughout its lifespan, and require the operators to meet these conditions, as well as all regulatory requirements.

In 2010 the Board considered several applications for new pipeline facilities, tolls and tariffs filings, activities on frontier lands, as well as import and export licences and orders. For a complete list of the proceedings before the Board in 2010, please see [Appendices A and B](#).

Any person dissatisfied with a Board decision can ask the Board to review the decision or seek redress from the courts. Of the nine applications brought to the courts in 2010, eight were dismissed and one awaits the court's decision as of 31 December 2010. For a list of these proceedings, see [Appendix C](#).

A summary of major facilities applications in 2010 is presented below.

Les sociétés peuvent demander une [rencontre préalable](#) avec le personnel de l'Office pour obtenir des précisions sur le processus de demande et sur les exigences de la réglementation. Le site Web de l'ONÉ renferme [un guide de dépôt](#) que les sociétés peuvent consulter pour les aider à comprendre la démarche.

Les demandeurs doivent remettre les documents relatifs à la demande ou des informations permettant à l'ONÉ d'évaluer les avantages et les aspects négatifs éventuels d'un projet, d'évaluer ses effets et de rendre une décision éclairée, en fonction de l'intérêt public canadien, qui intègre, entre autres, les facteurs économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs. En général, pour un projet d'envergure, l'Office tient une audience par voie de mémoires ou orale avant de rendre sa décision. Ce processus permet à la société d'exposer son projet et aux personnes ou groupes, particulièrement ceux pouvant être touchés, de demander des précisions et d'exprimer leurs points de vue pour ou contre le projet.

L'approbation par l'ONÉ d'une demande visant des installations est assortie d'une liste de conditions. Celles-ci sont des exigences qui doivent être respectées avant que la construction ou l'exploitation du projet soit autorisée. Elles peuvent être d'ordre technique, être liées à la sécurité ou avoir trait à la protection de l'environnement. Si le projet se réalise, l'Office national de l'énergie en assure la surveillance pendant toute sa durée de vie et exige que l'exploitant remplisse ces conditions et satisfasse toutes les exigences réglementaires.

En 2010, l'Office a étudié plusieurs demandes de nouvelles installations pipelières, des dépôts de droits et tarifs, des activités dans les régions pionnières et des demandes de licences et d'ordonnances pour l'exportation et l'importation de produits énergétiques. Une liste complète de toutes les instances qu'a tenues l'Office en 2010 est fournie aux [annexes A et B](#).

Les personnes en désaccord avec une décision rendue par l'Office peuvent demander à ce qu'il révise celle-ci, ou s'adresser aux tribunaux pour obtenir réparation. Des neuf demandes soumises aux tribunaux en 2010, huit ont été rejetées et une était en instance au 31 décembre 2010. [L'annexe C](#) renferme une liste de ces requêtes.

Suit un résumé des demandes visant des installations d'envergure reçues en 2010.

Proceedings

- 7 Public Proceedings
- 29 Hearing Days for Oral Hearings

Certificates, Orders, Permits and Applications

- 676 Certificates, Orders, Permits and Letter Approvals

Pipeline tolls and tariffs under Part IV of the [NEB Act](#)

- 12 Orders and Permits Issued

Exports and imports of natural gas, crude oil, natural gas liquids and electricity under Part VI of the [NEB Act](#)

- 484 Orders and Permits Issued

Exploration and production activity in frontier areas under the [COGO Act](#)

- 31 Applications Approved

Activity in frontier areas under the [CPR Act](#)

- N/A

Landowner Complaint Resolution Program

- 4 Landowner Complaints

Financial Audits

- 3 Financial Audits



Instances

- 7 instances publiques
- 29 jours d'audience pour les audiences orales

Certificats, ordonnances, permis et demandes

- 676 certificats, ordonnances, permis et lettres d'approbation

Droits et tarifs pipeliniers en vertu de la partie IV de la Loi sur l'ONÉ

- 12 ordonnances et permis délivrés

Exportations et importations de gaz naturel, de pétrole brut, de LGN et d'électricité en vertu de la partie VI de la Loi sur l'ONÉ

- 484 ordonnances et permis délivrés

Activités d'exploration et de production dans les régions pionnières en vertu de la LOPC

- 31 demandes approuvées

Activités dans les régions pionnières en vertu de la LFH

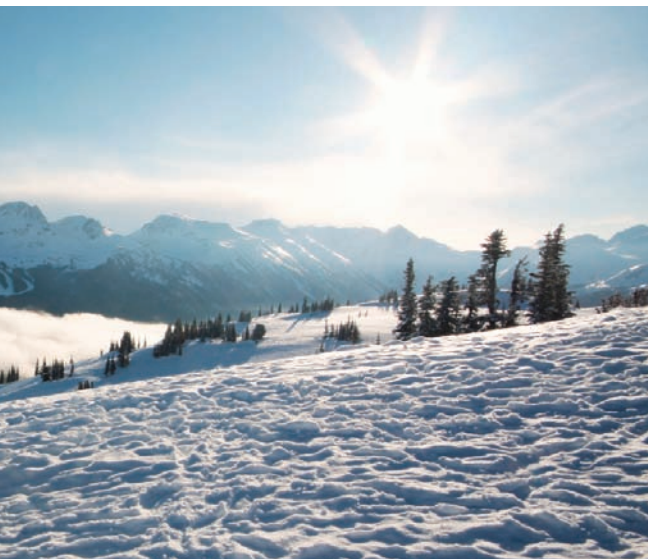
- s.o.

Programme de règlement des plaintes des propriétaires fonciers

- 4 plaintes de propriétaires fonciers

Vérifications financières

- 3 vérifications financières



The Groundbirch Pipeline Project

On 4 March, 2010, the NEB approved an application from NOVA Gas Transmission Ltd. (NGTL) for the Groundbirch Pipeline Project. The project is a proposed extension of the existing TransCanada Alberta System to connect sweet natural gas supply mainly from the Montney Formation located in northeast British Columbia. The proposed pipeline is the first NGTL pipeline facility application submitted to the NEB for its consideration since the Board assumed jurisdiction over the TransCanada Alberta System in 2009. The NEB's approval to proceed with this project includes nearly 30 certificate conditions, all of which must be met before NGTL can be granted permission to open and/or operate the pipeline.

Keystone XL Pipeline Project

On 11 March 2010, the NEB approved an application from TransCanada Keystone Pipeline GP Ltd. (TransCanada) to construct and operate the Keystone XL Pipeline Project. The Canadian portion of the project involves the construction and operation of approximately 529 kilometres of new pipeline and related facilities. The project will transport crude oil from Hardisty, Alberta to the Canada/U.S. border at Monchy, Saskatchewan. The NEB's approval to proceed with this project included 22 conditions, all of which must be met before TransCanada will be granted permission to open and/or operate the pipeline.

Fort Nelson North Gas Processing Facility

On 31 March 2010 the Board approved an application from Westcoast Energy Inc., carrying on business as Spectra Energy Transmission (Westcoast) for the proposed Fort Nelson Processing Plant located approximately 75 kilometres northeast of Fort Nelson, British Columbia. The project was proposed to accommodate increased production and demand on the east side of the Horn River Basin. The NEB's approval to proceed included 22 facility conditions.

Projet de pipeline Groundbirch

Le 4 mars 2010, l'ONÉ a approuvé une demande déposée par NOVA Gas Transmission Ltd. (NGTL) pour la construction du projet de pipeline Groundbirch. Le projet consiste en un prolongement du réseau de l'Alberta de TransCanada pour acheminer du gaz naturel non corrosif, principalement depuis la formation Montney située dans le nord-est de la Colombie-Britannique. Cette demande est la première qui concerne une installation pipelinère que NGTL a présentée aux fins d'examen depuis que l'ONÉ a étendu son autorité au réseau de l'Alberta de TransCanada en 2009. L'autorisation accordée par l'ONÉ pour réaliser ce projet comprend près de 30 conditions dont le certificat est assorti, qui doivent toutes être remplies avant que NGTL puisse obtenir l'autorisation de mettre en service ou d'exploiter le pipeline.

Projet de pipeline Keystone XL

Le 11 mars 2010, l'ONÉ a approuvé une demande de TransCanada Keystone Pipeline GP Ltd. (TransCanada) visant la construction et l'exploitation du projet de pipeline Keystone XL. La portion canadienne comprend la construction et l'exploitation d'un nouveau pipeline d'environ 529 kilomètres et des installations connexes. Ce projet permettra le transport du pétrole brut à partir de Hardisty, en Alberta, jusqu'à la frontière canado-américaine à Monchy, en Saskatchewan. L'autorisation accordée par l'ONÉ pour réaliser ce projet renferme 22 conditions, qui doivent toutes être remplies avant que TransCanada puisse obtenir la permission de mettre en service ou d'exploiter le pipeline.

Usine de traitement du gaz de Fort Nelson North

Le 31 mars 2010, l'Office a approuvé la demande de Westcoast Energy Inc., exploitée sous la dénomination sociale Spectra Energy Transmission (Westcoast), concernant l'usine de traitement du gaz de Fort Nelson située à environ 75 kilomètres au nord-est de Fort Nelson, en Colombie-Britannique. Ce projet a été proposé afin de répondre aux besoins de la production et de la demande accrues du côté est de la rivière Horn. L'autorisation accordée par l'ONÉ pour réaliser ce projet comprend 22 conditions portant sur les installations.

The Mackenzie Gas Project

On 16 December, 2010 the Board approved the applications for the construction and operation of the Mackenzie Gas Project through Canada's North.

The Mackenzie Gas Project includes the 1,196-kilometre long Mackenzie Valley Pipeline, three onshore natural gas fields, a 457-kilometre pipeline to carry natural gas liquids from Inuvik, NWT to an existing oil pipeline at Norman Wells, NWT and other related facilities. The Mackenzie Valley Pipeline would run from the Beaufort Sea to northwestern Alberta, and is designed to carry up to 34.3 million cubic metres (1.2 billion cubic feet) of natural gas per day. The NEB attached 264 conditions to the project's approval.

Service Standards

In today's results-based management environment, Service Standards are an essential tool for building effective citizen-focused service. The NEB has Service Standards for many of its regulatory functions and services to communicate the expected timeline in which the Board will process an application or request.

Projet gazier Mackenzie

Le 16 décembre 2010, l'Office a approuvé les demandes visant la construction et l'exploitation du projet gazier Mackenzie dans le Nord canadien.

Le projet gazier Mackenzie comprend le pipeline de la vallée du Mackenzie, qui s'étend sur 1 196 kilomètres, trois champs de gaz naturel à terre, un pipeline de 457 kilomètres de long pour transporter des liquides de gaz naturel d'Inuvik, dans les T.N.-O., à un oléoduc qui prend naissance à Norman Wells, également dans les T.N.-O., et des installations connexes. Le pipeline de la vallée du Mackenzie irait de la mer de Beaufort au nord-ouest de l'Alberta et est conçu pour transporter jusqu'à 34,3 millions de mètres cubes (1,2 milliard de pieds cubes) de gaz naturel par jour. L'ONÉ a assorti son approbation de 264 conditions.

Normes de service

Selon la philosophie actuelle de gestion axée sur les résultats, les normes de service constituent un outil indispensable pour créer des services centrés sur les citoyens. L'Office s'est donné des normes pour beaucoup de fonctions prévues au titre de la réglementation et pour des services connexes afin que les parties intéressées puissent connaître les délais de traitement d'une demande ou d'une requête.



NEB Service Standards and Results in 2010

Normes de service et résultats de l'ONÉ en 2010

Task / Tâche	Service Standard / Norme de service	No. of Applications or Requests / Nombre de demandes ou de requêtes	Results Résultats	Average Cycle Times Délai de traitement moyen
Release of Hearing Decisions Diffusion des décisions faisant suite à une audience	80% of decisions completed within 12 weeks following a public hearing 80 % des décisions rendues dans les 12 semaines suivant l'audience publique	6	83 %	80 days / jours
<u>Canadian Oil and Gas Operations Act</u> Applications to drill a well Demandes de forage de puits aux termes de la <u>Loi sur les opérations pétrolières au Canada</u>	Decision rendered within 21 calendar days of the receipt of a complete application Décision rendue dans les 21 jours civils suivant la réception de la demande complète	9	100 %	6.6 days 6,6 jours
<u>Canadian Oil and Gas Operations Act</u> Geological and Geophysical Applications Demandes visant des activités géologiques et géophysiques aux termes de la <u>Loi sur les opérations pétrolières au Canada</u>	Decision rendered within 30 calendar days of the receipt of a complete application Décision rendue dans les 30 jours civils suivant la réception de la demande complète	11	100 %	14 days / jours
Authorization for export of crude oil and/or petroleum products Autorisation pour l'exportation de pétrole brut ou de produits pétroliers	Two working days (Short-term orders only. Long-term licences are subject to a full hearing process) Deux jours ouvrables (Ordonnances à court terme seulement. Les demandes de licences à long terme sont soumises à un processus d'audience complet.)	15	93 %	1.73 days 1,73 jours
Authorization for export and import of natural gas Autorisation pour l'exportation ou l'importation de gaz naturel	Two working days (Short-term orders only. Long term licences are subject to a full hearing process) Deux jours ouvrables (Ordonnances à court terme seulement. Les demandes de licences à long terme sont soumises à un processus d'audience complet.)	209	100 %	1.59 days 1,59 jours
Authorization for export of Natural Gas Liquids Autorisation pour l'exportation de liquides de gaz naturel	Two working days Deux jours ouvrables	7	71 %	1.57 days 1,57 jours
<u>Canadian Petroleum Resources Act</u> Demandes aux termes de la <u>Loi fédérale sur les hydrocarbures</u>	80% of decisions rendered within 90 calendar days from the receipt of a complete application 80 % des décisions rendues dans les 90 jours civils suivant la réception de la demande complète	0	N/A	N/A s.o.
Financial Audits Vérifications financières	80% of draft audit reports will be sent to the company within eight weeks of field work completion 80 % des ébauches de rapports de vérification envoyées à la société dans les huit semaines suivant l'achèvement des travaux sur le terrain	3	No data to report ⁶ Aucune donnée à signaler ⁶	N/A s.o.
Landowner Complaint Process Traitement des plaintes des propriétaires fonciers	100% of requests responded to within 10 calendar days Réponse à la totalité des demandes dans les 10 jours civils	4	100 %	10 days / jours
Responding to NEB library requests Demandes adressées à la bibliothèque de l'ONÉ	Respond to requests within one working day of receipt Réponse aux demandes dans un jour ouvrable suivant la réception de la demande	1365	94 %	.94 days 0,94 jours

⁶ Draft audit reports will be available in 2011.

⁶ Les ébauches de rapports de vérification seront disponibles en 2011.

Service Standards and Results for Electricity Export Applications in 2010

Normes de service visant les demandes de permis d'exportation d'électricité en 2010

Category Catégorie	Category Description Description de la catégorie	Service Standard Norme de service	No. of Applications Nombre de demandes	Results Résultats	Average Cycle Times Délais de traitement moyens
A	Minor complexity of issues Complexité des enjeux faible	80% of decisions released within 40 calendar days following the completion of the Notice of Application period 80 % des décisions diffusées dans un délai de 40 jours civils après la période prévue pour la parution de l'avis de demande	12	100 %	33.5 days / jours
B	Moderate complexity of issues Complexité des enjeux modérée	80% of decisions released within 90 calendar days following the completion of the Notice of Application period 80 % des décisions diffusées dans un délai de 90 jours civils après la période prévue pour la parution de l'avis de demande	2	100 %	84.5 days / jours
C	Major complexity of issues Complexité des enjeux élevée	No service standard Aucune norme de service	0	N/A s.o.	N/A s.o.

Service Standards and Results for Section 58 Applications in 2010

Normes de service et résultats visant les demandes aux termes de l'article 58 en 2010

Category Catégorie	Category Description Description de la catégorie	Service Standard Norme de service	No. of Applications Nombre de demandes	Results Résultats	Average Cycle Times Délais de traitement moyens
A	Minor complexity of issues with no third party interest Complexité des enjeux faible sans intérêt de tiers	80% completed within 40 calendar days of the receipt of a complete application 80 % des demandes réglées dans les 40 jours civils suivant la réception de la demande complète	8	100 %	35 days / jours
B	Moderate complexity of issues with possible third party interest Complexité des enjeux moyenne avec intérêt possible de tiers	80% completed within 90 calendar days of the receipt of a complete application 80 % des demandes réglées dans les 90 jours civils suivant la réception de la demande complète	13	62 %	62 days / jours
C	Major complexity of issues with likely third party interest Complexité des enjeux élevée avec intérêt probable de tiers	80% completed within 120 calendar days of the receipt of a complete application 80 % des demandes réglées dans les 120 jours civils suivant la réception de la demande complète	5	80 %	113 days / jours

Integrating the Public Interest

The purpose of the National Energy Board is to regulate pipelines, energy development and trade in the Canadian public interest. The public interest is inclusive of all Canadians and refers to a balance of economic, environmental and social considerations that changes as society's values and preferences evolve over time.

Intégration de l'intérêt public

La raison d'être de l'Office national de l'énergie est de régler, dans l'intérêt public canadien, les pipelines, la mise en valeur des ressources énergétiques et le commerce de l'énergie. L'intérêt public englobe les intérêts de tous les Canadiens et Canadiennes; il s'agit d'un équilibre entre les facteurs économiques, environnementaux et sociaux qui change en fonction de l'évolution des valeurs et des préférences de la société.

Updating the NEB Filing Manual

The Board's filing expectations of project applicants evolves over time. It is important that the Board communicate these expectations so that it has all relevant facts when considering an application. In July 2010, the Board decided to establish a process to update the Filing Manual regarding environmental and socio-economic assessment filing requirements. Specifically, the NEB will focus on the sections of the Filing Manual that deal with assessing the environmental and socio-economic effects of a proposed project, and the cumulative effects of a project in combination with the effects of other projects.

Mise à jour du Guide de dépôt de l'ONÉ

Les attentes de l'Office relativement aux renseignements que les promoteurs de projets doivent fournir évoluent avec le temps. Il importe que l'Office explique ces attentes, afin de disposer de toute l'information pertinente lorsqu'il étudie une demande d'autorisation. En juillet 2010, il a entrepris la mise à jour de la section du Guide de dépôt portant sur les exigences de dépôt liées à l'évaluation environnementale et socio-économique. Au cours de cet exercice, il se penchera plus particulièrement sur les parties du Guide qui traitent de l'évaluation des effets environnementaux et socio-économiques d'un projet envisagé, ainsi que des effets cumulatifs d'un projet conjugués à ceux d'autres projets.



The Filing Manual Update will provide an opportunity for all interested parties and the Board to engage in dialogue, improve understanding of environmental and socio-economic assessment review processes currently in place, and generate options for potential improvements to the environmental and socio-economic assessment (ESA) section of the Filing Manual.

The parties which have registered to date represent a broad spectrum of interests, including Environmental Non-Government Organizations (ENGOS), Aboriginal Groups, other federal departments and provincial or territorial governments, individuals, academics, regulated companies, environmental planners and consultants, and various other industry related organizations.

Following the consultation process, the Board will consider the input that has been provided, and will release an updated ESA section of the Filing Manual.

Multi-Stakeholder groups

On 26 May 2009, the Board issued its report on the Land Matters Consultation Initiative (LMCI) and outlined an [action plan](#) for addressing concerns raised during the consultation process. The LMCI provided a forum for the Board to discuss issues and generate options with interested parties which support the long-term responsible development of energy, while respecting the rights and interests of those affected by NEB-regulated facilities.

In 2010, we made progress on several of our commitments under that action plan. The greatest success, in our view, was the extent to which that progress was achieved through multi-stakeholder committees: groups consisting of landowners, Aboriginal peoples, NEB and other governmental staff, representatives from non-Government environmental organizations and industry who have worked in collaboration for the best possible outcomes to the issues identified under LMCI.

The "[Guidance for Safe Crossings of NEB-Regulated Pipelines Using Agricultural Vehicles and Mobile Equipment](#)" was developed in collaboration with landowners, industry and Aboriginal representatives, industry and landowner associations, and the NEB. ([For more information about the Guidance please see "Safety, Security and the Environment."](#))

In March 2010, the Board also established a multi-stakeholder [Physical Issues of Pipeline Abandonment Committee](#), consisting of landowners, industry and Aboriginal representatives, industry and landowner associations, other regulators and the NEB.

The purpose of the committee is to study the gaps in knowledge about physical issues related to pipeline abandonment. These issues include erosion, ground subsidence and frost heave, soil and groundwater contamination, pipe cleanliness, road, rail and utility crossing and water crossings. To date, the committee has completed a literature review and scoping study.

La mise à jour du Guide servira de forum à toutes les parties intéressées et à l'Office pour engager un dialogue, améliorer la compréhension des processus d'évaluation environnementale et socio-économique en place et offrir des choix potentiels pour améliorer la section pertinente du Guide de dépôt.

Les parties inscrites à ce jour représentent un large éventail d'intérêts et comprennent des organisations non gouvernementales de l'environnement, des groupes autochtones, des ministères fédéraux et des gouvernements provinciaux et territoriaux, des particuliers, des personnes du milieu universitaire, des sociétés réglementées, des planificateurs environnementalistes et des conseillers, ainsi que diverses organisations liées à l'industrie.

Au terme des consultations, l'Office analysera les commentaires recueillis et publiera une mise à jour de la partie du Guide de dépôt consacrée aux évaluations environnementales et socio-économiques.

Groupes multilatéraux

Le 26 mai 2009, l'Office a publié un rapport sur l'Initiative de consultation relative aux questions foncières (ICQF) et tracé les grandes lignes de son [plan d'action](#) pour répondre aux préoccupations exprimées au cours du processus de consultation. L'ICQF a procuré à l'Office et à toutes les parties intéressées un forum pour discuter des questions qui se posent et proposer d'éventuelles solutions pour une mise en valeur responsable à long terme de l'énergie, tout en respectant les droits et les intérêts des personnes touchées par les installations que l'ONÉ réglemente.

En 2010, l'Office a réalisé des progrès sur plusieurs engagements pris dans ce plan d'action. Sa plus belle réussite, il lui semble, se situe dans l'étendue des progrès accomplis par les comités multilatéraux – groupes de propriétaires fonciers, peuples autochtones, membres du personnel de l'ONÉ et d'autres organismes gouvernementaux, représentants d'organisations non gouvernementales de l'environnement et de l'industrie –, qui ont conjugué leurs efforts pour parvenir aux meilleurs résultats possibles à l'égard des questions répertoriées dans le cadre de l'ICQF.

Les [Directives visant le croisement sécuritaire de pipelines réglementés par l'ONÉ par un véhicule ou de l'équipement mobile agricole](#) sont le fruit d'une collaboration entre les représentants des propriétaires fonciers, de l'industrie et des Autochtones, des associations de propriétaires fonciers et de l'industrie et de l'ONÉ. ([Pour plus d'information sur les Directives, veuillez consulter la section Sécurité, sûreté et protection de l'environnement.](#))

En mars 2010, l'Office a également mis sur pied un [comité multilatéral sur les questions physiques liées à la cessation d'exploitation des pipelines](#) formé de propriétaires fonciers, de représentants de l'industrie et de groupes autochtones, d'associations des secteurs industriel et agricole, d'autres organismes de réglementation et de personnel de l'ONÉ.

Son mandat est d'examiner les lacunes dans les connaissances sur les questions physiques liées à la cessation d'exploitation des pipelines. Parmi les questions abordées, il y a l'érosion, la subsidence du sol et le soulèvement par le gel, la contamination du sol et des eaux souterraines, la propreté des canalisations et le croisement par les routes, les voies ferrées et les services publics, de même que le franchissement des cours d'eau. À ce jour, le comité a complété son examen de la documentation existante et son étude de délimitation de l'étendue.

Pipeline Abandonment

Landowners and pipeline companies expressed concerns to the Board about financial aspects of pipeline abandonment. Issues raised addressed potential landowner liability, differences of opinion on how much pipe needs to be removed upon abandonment, and uncertainty around approaches, costs, and expected timing.

We heard from all parties about the financial aspects of pipeline abandonment in a process that included a public hearing in 2009. The resulting Board decision set out key principles. One principle is that pipeline companies, and not landowners, are liable for the costs of pipeline abandonment. We also set out a 5-year Action Plan to reach a 2014 milestone for pipeline companies to start to collect money for pipeline abandonment through pipeline tolls.

The Board set out Base Case assumptions that companies could use to begin to estimate the money needed for abandonment. Many Base Case assumptions were refined further in 2010, after public input.

Participant Funding Program

Landowners told us, through LMCI, that the lack of participant funding for certain NEB regulatory hearing processes was a significant barrier to being able to participate effectively.

In July 2010, the NEB gained the legislative authority to establish a Participant Funding Program (PFP) under the National Energy Board Act (NEB Act). Under the PFP, funding is available to individuals, landowners, incorporated non-industry not-for-profit organizations, and Aboriginal Groups interested in participating in an oral facility hearing. The funding can cover eligible expenses, such as travel costs and fees for experts, in support of their participation.

Since the NEB's Participant Funding Program began, we have made \$225K available to support public participation in two hearing processes.

Cessation d'exploitation de pipelines

Les propriétaires fonciers et les sociétés pipelinères ont fait part de leurs inquiétudes à l'Office concernant les aspects financiers de la cessation d'exploitation des pipelines. Les enjeux portent sur l'obligation possible du propriétaire foncier, les divergences d'opinions quant à la longueur de canalisation à enlever lors de la cessation d'exploitation et l'incertitude entourant les approches, les coûts et l'échéancier prévu.

L'Office a entendu toutes les parties sur les volets financiers de la cessation d'exploitation de pipelines dans le cadre d'un processus comportant une audience publique qui s'est tenue en 2009. La décision de l'Office qui a suivi a établi des principes clés. L'un d'eux affirme que les coûts liés à la cessation d'exploitation d'un pipeline incombent aux sociétés pipelinères et non aux propriétaires fonciers. L'Office a aussi préparé un plan d'action sur cinq ans qui prévoit qu'à partir de 2014, les sociétés pipelinères commenceront à se constituer une réserve financière par voie de droits pipeliniers pour payer les coûts de la cessation d'exploitation.

Il a posé des hypothèses de base que les sociétés peuvent utiliser pour commencer à estimer la somme qu'il sera nécessaire d'amasser. De nombreuses hypothèses du scénario de base ont été encore raffinées en 2010 avec l'apport du public.

Programme d'aide financière aux participants

Les propriétaires fonciers ont indiqué à l'Office que l'absence d'aide financière pour les participants lors de certains processus d'audience constituait un obstacle considérable pour qu'ils puissent participer efficacement.

En juillet 2010, l'Office a obtenu l'autorité législative pour mettre sur pied un programme d'aide financière aux participants (PAFP) en vertu de la Loi sur l'Office national de l'énergie (Loi sur l'ONÉ). Grâce au programme, une aide financière est offerte aux particuliers, aux propriétaires fonciers, aux groupes autochtones et aux organismes non industriels sans but lucratif constitués en sociétés qui désirent participer à une audience orale portant sur des installations. La contribution financière peut couvrir les frais admissibles engagés pour participer à l'audience, tels que les frais de déplacement et les honoraires d'experts.

Depuis l'instauration du programme de l'ONÉ, une somme de 225 000 \$ a été mise à la disposition de la population dans deux processus d'audience.



Updated Landowner Information

In a continuous effort to improve the accessibility of our information for the public, the NEB made changes to its external website and released a revised *Pipeline Regulation in Canada: A Guide for Landowners and the Public* (the Guide) in 2010.

The newly created Public Participation and Land Matters page, previously called “Involving the Public” now includes:

- Information on the Participant Funding Program;
- A full electronic version of Pipeline Regulation in Canada: A Guide for Landowners and the Public;
- Land Matters Consultation Initiative reports and committee information; and
- Information and templates for various Board processes which directly involve landowners and the public.

Appropriate Dispute Resolution

We encourage open and respectful discussion between people affected by our regulated projects and facilities. The NEB offers Appropriate Dispute Resolution (ADR) services when matters escalate into disputes. ADR is a collection of processes and techniques designed to help people deal with disputes outside of the Board's traditional regulatory processes. It includes facilitated mediations that are collaborative and considerate of everyone's point of view.

While the NEB's ADR processes are not often utilized, we will continue to offer this service to assist our stakeholders in dealing with disputes.

Mise à jour des renseignements sur les propriétaires fonciers

L'ONÉ cherche constamment à améliorer l'accès du public à l'information. À cette fin, il a modifié son site Web et rendu publique, en 2010, la version révisée de la publication *La réglementation des pipelines au Canada : Guide à l'intention des propriétaires fonciers et du grand public*.

La nouvelle page « Participation du public et questions foncières », anciennement appelée « Participation du public » renferme désormais :

- des renseignements sur le Programme d'aide financière aux participants;
- une version électronique du guide *La réglementation des pipelines au Canada : Guide à l'intention des propriétaires fonciers et du grand public*;
- des rapports sur l'Initiative de consultation relative aux questions foncières et de l'information sur le comité;
- des renseignements sur les divers processus de l'Office encourageant la participation des propriétaires fonciers et du grand public et des modèles de documents à cette fin.

Mécanisme approprié de règlement des différends

L'ONÉ encourage des échanges ouverts et respectueux entre les personnes qui sont touchées par les projets et les installations de son ressort. Lorsque les discussions deviennent des différends, il offre un mécanisme pour leur règlement. Le mécanisme approprié de règlement des différends est un ensemble de processus et de techniques conçus pour aider les gens à résoudre leurs différends à l'extérieur du cadre des processus classiques de réglementation de l'Office. Il comprend des séances de médiation avec facilitateur fondées sur une approche constructive et respectueuse du point de vue de toutes les parties.

Même si ce mécanisme de l'ONÉ n'est utilisé que rarement, il demeure accessible pour aider les parties prenantes à aplanir leurs différends.



Energy Markets Overview

The NEB provides Canadians with neutral, independent, fact-based energy information. As part of its regulatory mandate, the NEB monitors Canadian supply and demand of all energy commodities including oil, natural gas, natural gas liquids and electricity.

Vue d'ensemble du marché de l'énergie

L'ONÉ fournit aux Canadiens et Canadiennes une information neutre, indépendante et factuelle sur le secteur énergétique. Dans le cadre de son mandat de réglementation, il surveille l'offre et la demande des produits énergétiques, notamment le pétrole, le gaz naturel, les liquides de gaz naturel et l'électricité.

Energy Markets Overview

Strong growth in emerging economies combined with government stimulus programs in developed nations has increased oil demand. The price of crude has averaged approximately US\$80 per barrel in 2010, compared to US\$61 per barrel in 2009.

Canada is a major producer of crude oil, producing approximately 2.9 million barrels per day (b/d) in 2010. An estimated 67 per cent of this was exported, primarily to the United States. Canadian crude exports for the year averaged approximately 1.9 million b/d, which is a year-on-year increase of roughly five per cent. The total value of Canadian exports in 2010 is estimated at C\$48.3 billion.⁷

Vue d'ensemble du marché de l'énergie

La forte croissance des économies émergentes et les programmes de stimulation économique de pays développés ont contribué à une hausse de la demande de pétrole. En 2010, le prix moyen du pétrole a été de 80 \$US le baril, comparativement à 61 \$US le baril en 2009.

Le Canada est un important producteur de pétrole brut; en 2010, sa production s'est élevée à environ 2,9 millions de barils par jour (b/j). On estime que 67 % de cette production a été exportée, surtout aux États-Unis. Les exportations de brut canadien durant l'année ont été d'environ 1,9 million b/j, soit une augmentation d'à peu près 5 % sur douze mois. La valeur totale des exportations canadiennes s'est chiffrée à quelque 48,3 milliards de dollars canadiens durant l'année.⁷

⁷ prices and volumes up to September.

⁷ les prix et volumes s'entendent des chiffres à la fin de septembre.



Canadian natural gas production averaged 414.44 10⁶m³/d (14.63 Bcf/d) in 2010. Prices declined during the year. In January, heating demand underpinned prices in the US\$ 5.80/MMBtu range. By year's end, they declined to US\$ 4.20/MMBtu. Average price of natural gas for 2010 was US\$4.38/MMBtu. North American production remained strong in 2010, with supply additions increasingly coming from shale gas. Led primarily by power generation demand, consumption continues to increase, though at rates more moderate than anticipated.

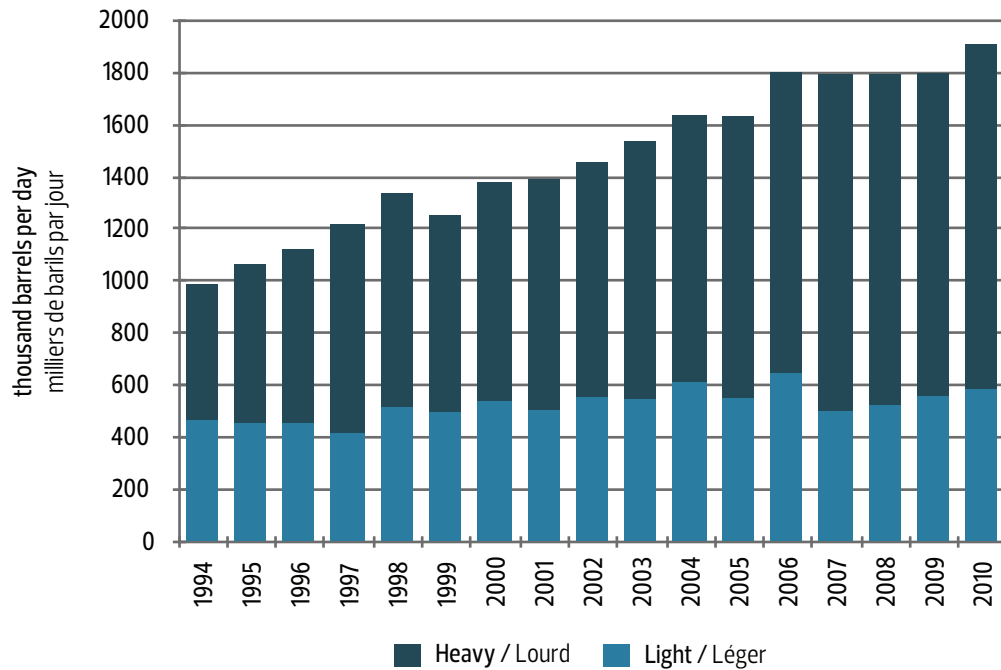
Overall, exports of natural gas in 2010 were comparable to 2009. Canada exported approximately 60 per cent of its natural gas production,⁸ and net exports to the U.S. were 45 per cent of total domestic production. Estimated net value of natural gas exports for 2010 is \$12 billion, which is equivalent to 2009.

La production de gaz naturel canadien pendant la période s'est élevée, en moyenne, à 414,44 Mm³/j (14,63 Gpi³/j). Les prix ont fléchi au cours de l'année. En janvier, stimulés par la demande pour le chauffage, les prix se sont maintenus autour de 5,80 \$US/MBTU. À la fin de l'année, ils se situaient à 4,20 \$US/MBTU. Le prix moyen du gaz naturel en 2010 a été de 4,38 \$/MBTU. La production nord-américaine est demeurée élevée pendant toute l'année, les gains du côté de l'offre provenant de plus en plus du gaz de schiste. Entraînée principalement par la demande liée à la production d'électricité, la consommation a continué d'augmenter, bien que de façon plus modérée que ce qui était prévu.

Dans l'ensemble, les exportations de gaz naturel en 2010 ont été comparables à celles de 2009. Le Canada a exporté environ 60 % de sa production de gaz naturel⁸), et les exportations nettes ont représenté 45 % de la production intérieure totale. La valeur nette estimative des exportations de gaz naturel aux États-Unis en 2010 a été de 12 milliards de dollars, soit l'équivalent des recettes enregistrées en 2009.

Figure 4 – Total Crude Oil Exports

Figure 4 – Exportations totales de pétrole brut



⁸ 2010 estimate of 8.8 Bcf/d of exports and 14.6 Bcf/d of production. Net exports to the U.S. accounts for gas also imported from the U.S. (2.2 Bcf/d), largely into Ontario

⁸ Les estimations pour 2010 sont de 8,8 Gpi³/j pour les exportations et de 14,6 Gpi³/j pour la production. Les exportations nettes aux États-Unis tiennent compte des importations (2,2 Gpi³/j) en provenance de ce pays, surtout en Ontario



2010 electricity production in Canada was approximately 568 terawatt hours. The demand for electricity increased from the low growth rates of 2009 in many Canadian provinces. New generation is mostly gas-fired turbines or wind towers, whereas significant amounts of coal-fired generation were retired in Ontario and Alberta. Electricity prices in the two Canadian wholesale markets, Ontario and Alberta, were fairly stable, with prices in both provinces averaging higher than in 2009. The development and reinforcement of transmission systems was a high priority, as the majority of the provinces advanced high voltage power line projects in 2010.

Net electricity exports to the United States were about four per cent of domestic production, at a value of approximately \$2 billion. Total exports maintained a downward trend since the high point in 2008. Factors that influenced export levels in 2010 include below average water resources for hydroelectric generation, relatively low prices in export markets and a strengthening Canadian dollar.

Total imports for 2010 were 18 671 GW.h, four per cent higher than 2009.

Au cours de la dernière année, la production d'électricité au Canada a totalisé environ 568 térawattheures. Dans beaucoup de provinces, on a observé une hausse de la demande par rapport aux faibles taux de croissance de 2009. La nouvelle production provient surtout des centrales alimentées au gaz et des éoliennes, et on a noté une diminution appréciable de celle tirée du charbon en Ontario et en Alberta en raison de mises à la réforme. Les prix de l'électricité dans les deux marchés de gros au Canada, soit l'Ontario et l'Alberta, ont été relativement stables. Dans les deux cas, les prix moyens ont augmenté par rapport à l'année précédente. L'expansion et le renforcement des réseaux de transport d'électricité ont été une grande priorité, alors que la majorité des provinces ont lancé des projets de lignes de transport à haute tension en 2010.

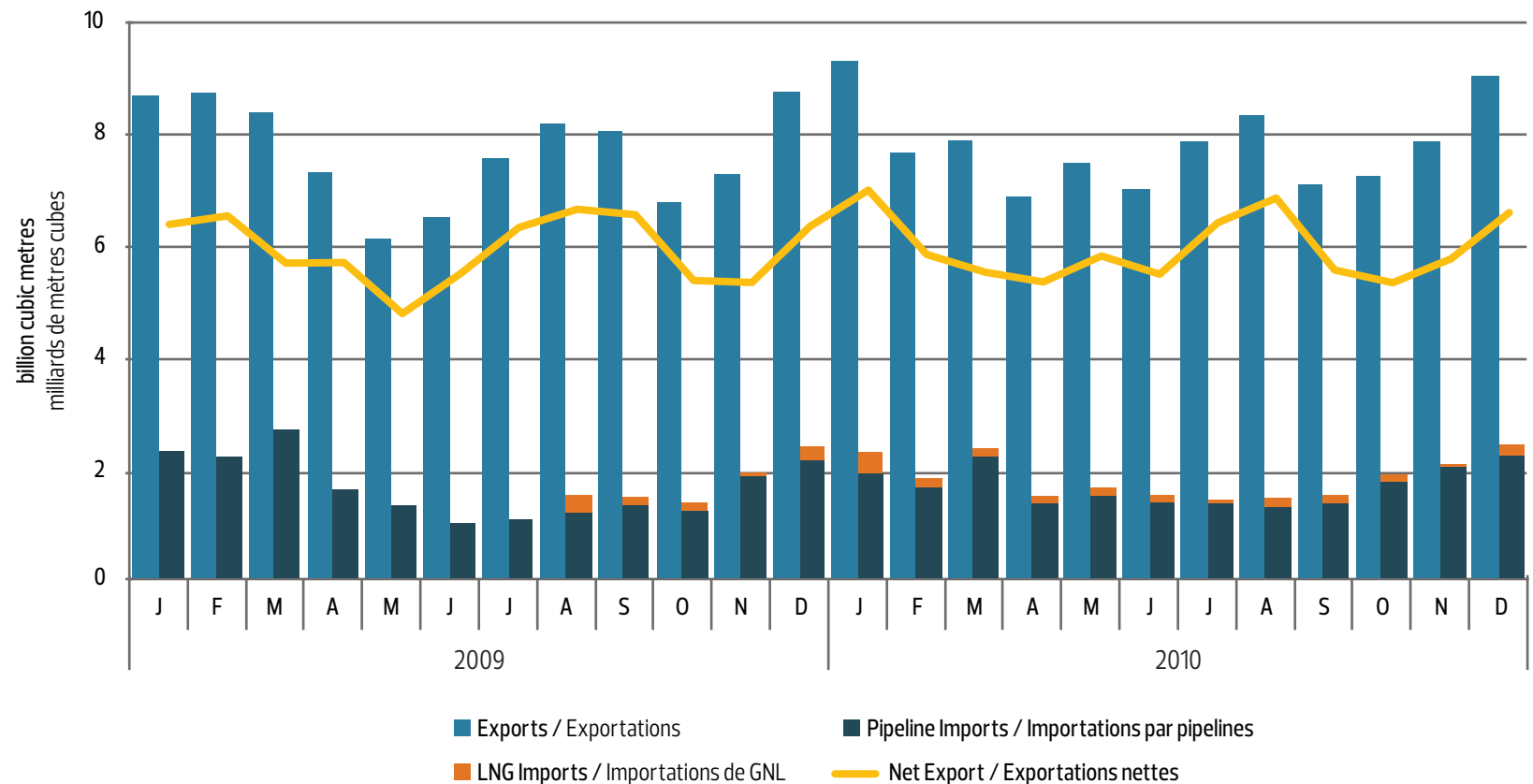
Les exportations nettes d'électricité vers les États-Unis ont représenté environ 4 % de la production canadienne, et leur valeur a atteint environ deux milliards de dollars. La tendance à la baisse des exportations totales amorcée après le sommet enregistré en 2008 s'est poursuivie. Au nombre des facteurs pouvant expliquer les résultats de 2010, on note les niveaux d'eau inférieurs à la moyenne pour la production d'hydroélectricité, les prix relativement bas et la vigueur du dollar canadien.

En 2010, les importations totales se sont chiffrées à 18 671 GWh, une augmentation de 4 % par rapport à 2009.



Figure 5 – 2009–2010 Monthly Canadian Natural Gas Exports and Imports

Figure 5 – Exportations et importations canadiennes de gaz naturel en 2009–2010



The Energy Futures Conference

On 12 March 2010, the NEB hosted its second public energy information conference in Ottawa, Ontario. The Board's conference aimed to inform Canadians and decision makers on recent and future energy market developments, as well as to provide a forum to discuss challenging energy issues facing Canada. This year's theme was "Building a Sustainable Energy Future".

Some of the topics discussed at the conference included the impact of the 2008/09 economic recession on energy markets, new sources of North American natural gas supply, and an update on global climate change policies expected to influence Canadian energy markets.

The conference featured 23 speakers from industry, academia, government and environmental groups who shared their knowledge and experience with the conference attendees.

Conférence sur l'avenir énergétique

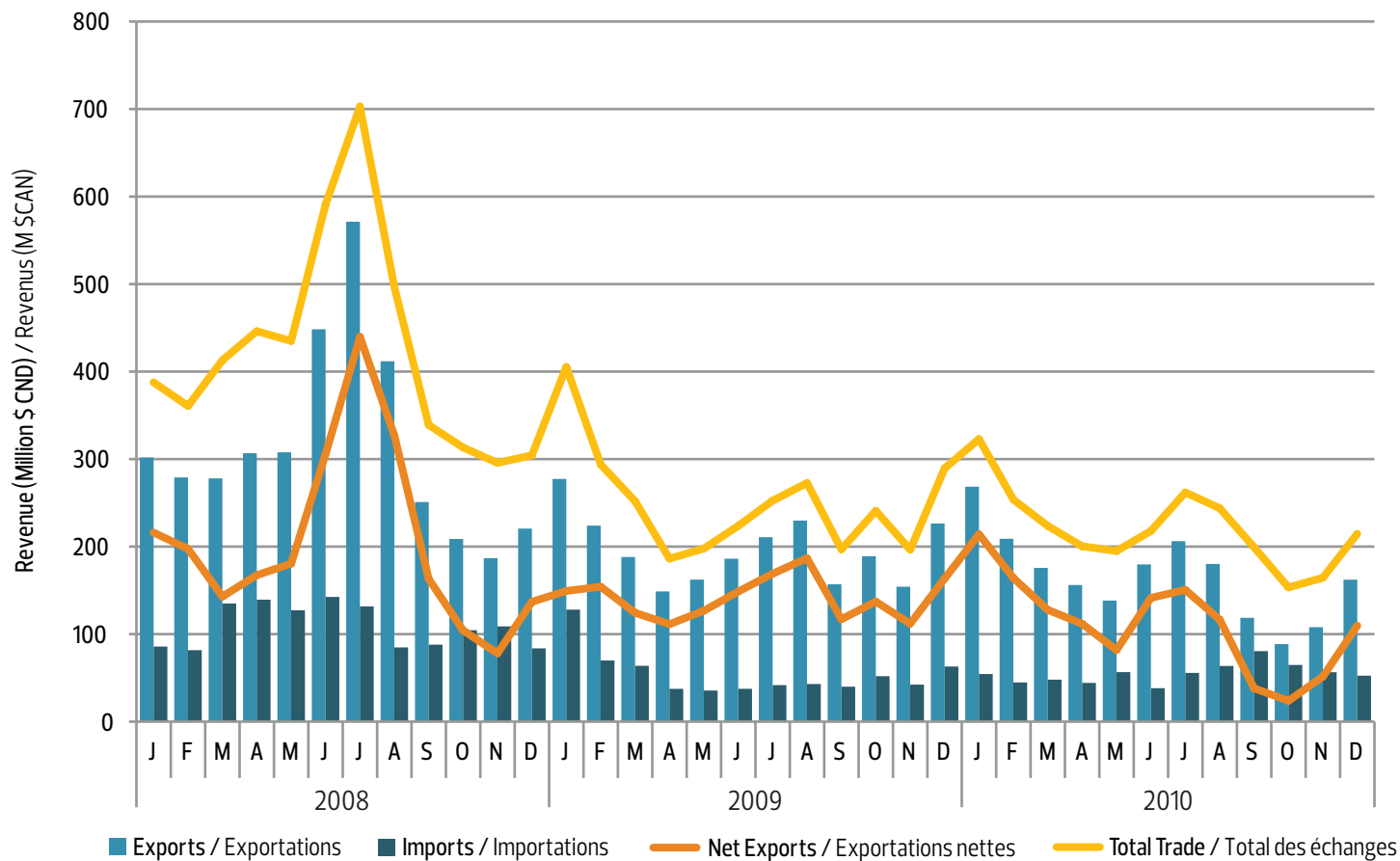
Le 12 mars 2010, l'ONÉ a été l'hôte de sa deuxième conférence publique sur l'énergie. L'événement s'est tenu à Ottawa, en Ontario. Le but recherché par l'Office est d'informer les Canadiens et Canadiennes et les décideurs des faits nouveaux récents et à venir qui touchent le marché énergétique et d'offrir un forum pour discuter des défis auxquels le Canada fait face dans le domaine de l'énergie. Le thème de la conférence de cette année était « *Bâtir un avenir énergétique durable* ».

De nombreux sujets ont été abordés durant la conférence, notamment l'impact de la récession économique de 2008-2009 sur le marché de l'énergie et les nouvelles sources d'approvisionnement de gaz naturel en Amérique du Nord. On a aussi fait le point sur les politiques en matière de changement climatique qui sont susceptibles de se répercuter sur le marché de l'énergie au Canada.

Vingt-trois conférenciers provenant de l'industrie, du monde universitaire, des gouvernements et des groupes environnementaux ont fait part de leurs connaissances et de leurs expériences aux participants.

Figure 6 – 2008–2010 Monthly Canadian Electricity Exports and Imports

Figure 6 – Exportations et importations mensuelles d'électricité au Canada en 2008–2010



The 2010 conference built on the success of the NEB's first energy information workshop, held in 2008. The conference had over 200 registrants, including representatives from government, industry, ENGOs and academics. The conference received positive feedback from most conference participants, who felt the information presented was interesting and relevant, and would recommend attendance at future conferences to their colleagues.

The Energy Information Program

The NEB's vision is to be active and effective in Canada's pursuit of a sustainable energy future.

Providing Canadians with reliable, unbiased information and analysis on energy matters supports this goal. The NEB monitors a variety of data and information under the [Energy Information Program](#). Much of our market and supply analysis is available to the public, both through our Library and on the NEB website. Products available from the Board include energy pricing information, outlooks on demand, supply and seasonal industry trends, Energy Market Assessments, and statistics, as well as speeches and presentations by Board Members and staff at many Canadian and international conferences and association meetings.

La conférence de 2010 misait sur la réussite du premier atelier d'information sur l'énergie organisé par l'ONÉ en 2008. Plus de 200 personnes – des gouvernements, de l'industrie, des ONGE et du monde universitaire – y ont pris part. La majorité d'entre eux ont grandement apprécié l'événement et ont affirmé que l'information véhiculée était intéressante et pertinente et qu'ils recommanderaient à leurs collègues d'assister à de futures conférences.

Programme d'information sur l'énergie

La vision de l'Office est de participer de façon active et efficace à la poursuite d'un avenir énergétique durable au Canada.

La diffusion d'une information fiable et neutre aux Canadiens et Canadiennes et d'analyses portant sur des sujets liés à l'énergie contribue à l'atteinte de cet objectif. Dans le cadre de son [programme d'information sur l'énergie](#), l'Office surveille une foule de données et de renseignements. Une grande partie de son travail d'analyse du marché et de l'offre est accessible au grand public, que ce soit dans sa bibliothèque ou sur son site Web. Les produits qu'il offre sont variés et comprennent des renseignements sur les prix de l'énergie, des perspectives sur la demande, l'offre et les tendances saisonnières dans l'industrie, des évaluations du marché de l'énergie et des statistiques, ainsi que le texte d'allocutions et de présentations de membres et de personnel de l'Office lors de multiples conférences et rencontres d'associations nationales et internationales.

Energy Information Program Publications in 2010

- [Gasoline Pricing – Energy Facts \(March\)](#)
- [Short-term Canadian Natural Gas Deliverability 2010-2012 – Energy Market Assessment \(March\)](#)
- [Summer Outlook \(May\)](#)
- [Canadian Energy Overview 2009 – Energy Market Assessment \(June\)](#)
- [Industrial Energy Use in Canada: Emerging Trends – Energy Briefing Note \(November\)](#)
- [Natural Gas Supply Costs in Western Canada in 2009 – Energy Briefing Note \(November\)](#)
- [Winter Outlook \(November\)](#)
- [Canada's Top Energy Stories of 2010 \(December\)](#)

Publications en 2010 dans le cadre du programme d'information sur l'énergie

- [Prix de l'essence – Info-Énergie \(mars\)](#)
- [Productibilité à court terme du gaz naturel au Canada 2010-2012 – Évaluation du marché de l'énergie \(mars\)](#)
- [Perspectives sur l'énergie pour l'été \(mai\)](#)
- [Aperçu de la situation énergétique au Canada 2009 – Évaluation du marché de l'énergie \(juin\)](#)
- [La consommation d'énergie dans l'industrie au Canada : nouvelles tendances – Note d'information sur l'énergie \(novembre\)](#)
- [Coûts de l'offre gazière dans l'Ouest canadien en 2009 – Note d'information sur l'énergie \(novembre\)](#)
- [Perspectives sur l'énergie pour l'hiver \(novembre\)](#)
- [Faits marquants dans le secteur énergétique au Canada en 2010 \(décembre\)](#)



NEB People and Culture

In 2010, the Board had seven permanent and five temporary members, supported by a staff of 397 people. Our staff have the broad range of expertise we need to fulfill our mandate as an expert regulatory tribunal, and the NEB is committed to developing, nurturing and maintaining that expertise through robust and focused learning and development initiatives.

Les gens et la culture de l'ONÉ

En 2010, l'Office comptait sept membres permanents et cinq membres temporaires, appuyés d'un effectif de 397 personnes. Le personnel de l'ONÉ possède un large éventail de compétences techniques utiles à l'exécution de son mandat de tribunal de réglementation expert. L'Office est déterminé à perfectionner, soutenir et conserver ces compétences spécialisées grâce à des programmes d'apprentissage et de perfectionnement ciblés et solidement structurés.

The NEB People Strategy

We take pride in our technical and professional excellence as a regulator, and strive to attract, retain and develop highly qualified staff to work in a dynamic, results-based culture of excellence. Employees are our most valued resource and we depend on them to make our goals a reality. In its People Strategy, the NEB commits to providing the following to staff:

La Stratégie des personnes de l'ONÉ

L'ONÉ est fier de son excellence technique et professionnelle à titre d'organisme de réglementation, et il ne ménage aucun effort pour recruter, maintenir en emploi et perfectionner son personnel hautement compétent pour qu'il évolue dans un milieu dynamique animé par une culture d'excellence axée sur les résultats. Notre personnel constitue notre plus précieuse ressource et, sans lui, nos objectifs ne seraient pas réalisables. Dans le cadre de sa Stratégie des personnes, l'ONÉ s'engage à fournir ce qui suit à son personnel :

- interesting and challenging work in the national public interest;
- a workplace that supports learning and professional development;
- a supportive and inclusive workplace, underpinned by a strong culture of values;
- a work/life balance that works for each person;
- a competitive compensation package; and,
- effective leadership

Leadership Development

The NEB believes in helping employees reach their fullest potential. Our Leadership Development Framework outlines learning strategies for all levels of leadership – from potential leaders, through mid-level managers, to our senior executive and technical experts.

In 2010, the NEB launched an Emerging Leaders Program. Its objective is to identify individuals who have shown an interest and ability in leadership, and supporting their development and pursuit of leadership positions within the NEB. In addition to the Emerging Leaders Program, we have an Existing Leaders Program that sets out a common toolkit of training courses required by all leaders at the NEB.

Coaching is a key component of employee learning at the NEB. Through our Technical Excellence Program, the technical expertise of Board staff is supported by a culture of continual learning, knowledge networks, and communities of practice. In 2010, the NEB enhanced this technical mentoring program with formalized internal coaching, available to all staff, to support personal excellence within the NEB's organizational competencies.

- un travail intéressant et stimulant dans l'intérêt public national;
- un lieu de travail favorisant la formation et le perfectionnement professionnel;
- un milieu de travail positif et inclusif avec des valeurs bien ancrées;
- un équilibre entre le travail et la vie personnelle adapté en fonction de chacun;
- un régime de rémunération concurrentiel;
- un leadership à la hauteur.

Développement du leadership

L'ONÉ croit dans le soutien aux employés pour qu'ils exploitent leur plein potentiel. Notre cadre de développement du leadership expose les grandes lignes de nos stratégies d'apprentissage pour tous les niveaux hiérarchiques, des leaders en devenir à la haute direction et aux spécialistes techniques, en passant par les cadres intermédiaires.

En 2010, l'ONÉ a lancé un programme à l'intention des nouveaux leaders, dont l'objectif est de repérer les personnes manifestant de l'intérêt pour diriger et démontrant des aptitudes en la matière, afin d'appuyer leur développement et leur cheminement vers des postes de direction à l'Office. L'ONÉ offre aussi un programme pour les leaders déjà en poste, qui consiste en une trousse d'outils communs formée des cours jugés nécessaires pour tous les leaders de l'organisation.

À l'ONÉ, l'accompagnement est une facette clé de l'apprentissage des employés. Par l'entremise de son programme d'excellence technique, les connaissances spécialisées du personnel de l'Office sont enrichies par une culture d'apprentissage continu, des réseaux de connaissances et des communautés de pratique. En 2010, l'ONÉ a bonifié ce programme d'accompagnement technique en lui greffant un mentorat interne officiel, accessible à tous les membres du personnel, pour favoriser l'excellence personnelle dans les compétences organisationnelles de l'Office.

NEB is on Top!

On 15 October 2010, the National Energy Board was named as one of Canada's Top 100 Employers. In addition to that honour, we were named as one of Canada's Top Family-Friendly Employers, a designation that recognizes employers offering progressive and forward-thinking programs for employees with young children. We were also recognized as one of Alberta's Top 50 Employers.



L'ONÉ au sommet!

Le 15 octobre 2010, l'Office national de l'énergie a été choisi parmi les 100 meilleurs employeurs au Canada. L'Office a également été élu parmi les milieux de travail au Canada les plus favorables à la famille. Cette distinction souligne le travail des employeurs offrant les programmes les plus progressistes et les plus avant-gardistes pour les employés qui ont de jeunes enfants. L'ONÉ a également été reconnu comme l'un des cinquante meilleurs employeurs en Alberta.

Green Team Initiatives 2010

The NEB Green Team promotes an environmental and sustainably-minded workplace by building awareness of the choices staff can make to reduce their environmental footprint.

The Green Team provides green meeting tips; promotes waste reduction through programs such as electronic paystubs and Bring Your Own Dish (BYOD), as well as reducing power consumption through the Power Off campaign. The Green Team also has an annual Emerald Award to recognize environmental leadership by staff at the Board.

In addition to the ongoing initiatives, the Green Team coordinated a variety of activities for Earth Week Celebrations from April 19 – 23. We also launched a successful campaign for the Commuter Challenge May 30 – June 5, which saw over 60 per cent of the Board record their environmentally friendly commuting practices during the week.

Community Initiatives

On 12 January 2010 a devastating 7.0 magnitude earthquake hit the nation of Haiti. The staff of the NEB came together quickly to organize the “Have a Heart – Help Haiti” campaign. In one month we raised over \$3300, to be matched by the Government of Canada, for the Red Cross Haitian Relief effort.

The NEB is always an enthusiastic participant in the Government of Canada Workplace Charitable Campaign (GCWCC). In 2010, our people poured their energy and creativity into a variety of events, raffles, races, cook-offs and sales to raise a total of \$86 630, surpassing our goal of \$70 000.

Year-round, we give back to the community through organizations such as the United Way, the Interfaith Food Bank, Inspire!Africa, Operation Christmas Child, Foothills Backpack Campaign, Women in Need, and the JOI to the World Campaign.

Initiatives de l'Équipe verte en 2010

L'Équipe verte de l'ONÉ fait la promotion d'un lieu de travail soucieux de la protection de l'environnement et de la durabilité, en sensibilisant les employés aux choix qu'ils peuvent faire pour réduire leur empreinte écologique.

L'Équipe verte fournit des conseils sur la façon de tenir des réunions écologiques, encourage la réduction des déchets par des initiatives comme le versement électronique des salaires et des programmes comme *Apportez votre propre assiette* et incite à réduire la consommation d'électricité par des campagnes comme *Power Off* (Éteignez tout!). L'Équipe verte remet aussi un prix Émeraude annuel au membre du personnel de l'Office qui s'est signalé par son leadership dans le domaine de l'environnement.

Outre ses programmes permanents, l'Équipe verte a proposé de nombreuses activités durant la Semaine de la Terre qui s'est tenue du 19 au 23 avril. Elle a également connu un vif succès avec sa campagne Défi Transport qui s'est déroulée du 30 mai au 5 juin, au cours de laquelle plus de 60 % du personnel de l'Office a comptabilisé ses pratiques de transport écologique.

Initiatives communautaires

Le 12 janvier 2010, un terrible tremblement de terre de 7,0 a frappé Haïti. Aussitôt interpellé, le personnel de l'ONÉ a lancé une campagne d'entraide. En un mois, la somme de 3 300 \$ était amassée, somme qui sera égalee par le gouvernement du Canada afin de soutenir les efforts de la Croix-Rouge en Haïti.

L'Office participe toujours avec enthousiasme à la Campagne de charité en milieu de travail du gouvernement du Canada (CCMTGC). En 2010, le personnel de l'ONÉ a redoublé d'énergie et de créativité lors de l'organisation de nombreux événements – tirages, courses, compétitions de cuisine et ventes – qui ont rapporté 86 630 \$. L'objectif était de 70 000 \$.

Année après année, les employés de l'ONÉ redonnent à la collectivité en s'engageant dans des organismes comme Centraide, Interfaith Food Bank, Inspire! Africa, l'Opération Christmas Child, la Foothills Backpack Campaign, Women in Need et la campagne JOI to the World.

A Wealth of Experience

Complete biographies for current members can be found on our website under [Who we are & our Governance > Organization and Structure](#).

Une mine d'expérience

Une biographie complète des membres actuels de l'Office est présentée dans le site Web, sous [Au sujet de l'Office et de sa gouvernance > Notre organisation et structure](#).



Gaétan Caron

Chair and CEO / Président et premier dirigeant

Sheila Leggett

Vice-Chair / Vice-présidente

Rowland Harrison, Q.C. /c.r.

Member / Membre

Roland George

Member / Membre

Kenneth Bateman

Member / Membre

Georgette Habib

Member / Membre

Lyne Mercier

Member / Membre

David Hamilton

Temporary Member
Membre temporaire

Bob Vergette

Temporary Member
Membre temporaire

Hans Matthews

Temporary Member
Membre temporaire

Ken Vollman⁹

Temporary Member
Membre temporaire

Sara Jane Snook¹⁰

Temporary Member
Membre temporaire

⁹ Term expired December 2010 / Fin du mandat en décembre 2010

¹⁰ Resigned December 2010 / Démission en décembre 2010

Appendix A – Hearing Decisions Issued

Mackenzie Gas Project

Mackenzie Valley Aboriginal Pipeline Limited Partnership, Conoco (North) Limited, Shell Canada Limited and ExxonMobil Canada Proper

LENGTH: 1,196 km

COMMODITY: Gas

APPLICATION RECEIVED: 8 October 2004

HEARING: End of oral hearing 22 April 2010

DECISION RELEASED: 16 December 2010

Windsor–Sarnia Pipeline Review and Section 71 Applications

Kinder Morgan Canada Company

LENGTH: N/A

COMMODITY: Natural Gas Liquids

APPLICATION RECEIVED: 4 April 2009

HEARING: November 2009 for three days

DECISION RELEASED: 15 April 2010

NOVA Chemicals Complaint Against Enbridge Pipelines Inc. concerning Crude Petroleum Tariff

NOVA Chemicals (Corporation) Limited

LENGTH: N/A

COMMODITY:

APPLICATION RECEIVED: 27 September 2010

HEARING: 30 September 2010

DECISION RELEASED: 30 September 2010

Keystone XL Pipeline

TransCanada Keystone Pipeline GP Ltd.

LENGTH: 525 km

COMMODITY: Oil

APPLICATION RECEIVED: 27 February 2009

HEARING: September 2009 for 11 days

DECISION RELEASED: 11 March 2010

Line 9 Tolls and Tariffs

Enbridge Pipelines Inc.

LENGTH: N/A

COMMODITY: Oil

APPLICATION RECEIVED: 16 December 2009

HEARING: Application withdrawn

DECISION RELEASED: N/A

NGTL Rate Design and Atco Integration

Nova Gas Transmission Ltd. (NGTL)

LENGTH: N/A

COMMODITY: Gas

APPLICATION RECEIVED: 27 November 2009

HEARING: Written hearing began 27 November 2009 to 6 May 2010

DECISION RELEASED: 12 August 2010

Groundbirch Pipeline Project

Nova Gas Transmission Ltd. (NGTL)

LENGTH: 77 km

COMMODITY: Gas

APPLICATION RECEIVED: 30 April 2009

HEARING: November 2009 for three days

DECISION RELEASED: 4 March 2011



Annexe A – Décisions d'audience diffusées

Projet gazier Mackenzie

Mackenzie Valley Aboriginal Pipeline Limited Partnership, Conoco (North) Limited, Shell Canada Limitée et ExxonMobil Canada

LONGUEUR : 1196 km

PRODUIT : gaz

DATE DE LA DEMANDE : 8 octobre 2004

AUDIENCE : Fin de l'audience orale le 22 avril 2010

PUBLICATION DE LA DÉCISION : 16 décembre 2010

Projet de pipeline Groundbirch

Nova Gas Transmission Ltd. (NGTL)

LONGUEUR : 77 km

PRODUIT : gaz

DATE DE LA DEMANDE : 30 avril 2009

AUDIENCE : novembre 2009; trois journées

PUBLICATION DE LA DÉCISION : 4 mars 2011

Demande de droits et tarifs pour la canalisation 9

Pipelines Enbridge Inc.

LONGUEUR : sans objet

PRODUIT : pétrole

DATE DE LA DEMANDE : 16 décembre 2009

AUDIENCE : Demande retirée

PUBLICATION DE LA DÉCISION : sans objet

Pipeline Keystone XL

TransCanada Keystone Pipeline GP Ltd.

LONGUEUR : 525 km

PRODUIT : pétrole

DATE DE LA DEMANDE : 27 février 2009

AUDIENCE : septembre 2009; onze journées

PUBLICATION DE LA DÉCISION : 11 mars 2010

Demandes de révision et en vertu de l'article 71 visant le pipeline Windsor-Sarnia

Kinder Morgan Canada Company

LONGUEUR : sans objet

PRODUIT : liquides de gaz naturel

DATE DE LA DEMANDE : 4 avril 2009

AUDIENCE : novembre 2009; trois journées

PUBLICATION DE LA DÉCISION : 15 avril 2010

Plainte de NOVA Chemicals à l'encontre de Pipelines Enbridge Inc. concernant le tarif pour le pétrole brut

NOVA Chemicals (Corporation) Limited

LONGUEUR : sans objet

PRODUIT :

DATE DE LA DEMANDE : 27 septembre 2010

AUDIENCE : 30 septembre 2010

PUBLICATION DE LA DÉCISION : 30 septembre 2010



Conception des tarifs de NGTL et intégration d'ATCO

Nova Gas Transmission Ltd. (NGTL)

LONGUEUR : sans objet

PRODUIT : gaz

DATE DE LA DEMANDE : 27 novembre 2009

AUDIENCE : Audience par voie de mémoires du 27 novembre 2009 au 6 mai 2010

PUBLICATION DE LA DÉCISION : 12 août 2010

Appendix B – Hearing Decisions Pending as of 31 December 2010

Horn River Mainline Project

NOVA Gas Transmission Ltd.

LENGTH: 72 Km

COMMODITY: Gas

APPLICATION RECEIVED: 19 February 2010

HEARING: Written procedure starting 8 October 2010

2010 Final Tolls (Escrow Issue)

Maritimes & Northeast Pipeline Limited Partnership

LENGTH: N/A

COMMODITY: Gas

APPLICATION RECEIVED: 26 Jul 2010

HEARING: 1 March 2011

Cenovus Complaint

LENGTH: N/A

COMMODITY: Gas

APPLICATION RECEIVED: 10 August 2010

HEARING: 6 April 2011

Northern Gateway Project

Northern Gateway Pipelines Limited Partnership

LENGTH: 1172 Km

COMMODITY: Oil

APPLICATION RECEIVED: 27 May 2010

HEARING: TBD

Pipeline Abandonment

Apache Canada Ltd.

LENGTH: 5 Km

COMMODITY: Gas

APPLICATION RECEIVED: 11 March 2010

HEARING: Written proceeding from 3 January to 17 January 2011

Kitimat LNG NEB License Application

KM LNG Operating General Partnership

LENGTH: N/A

COMMODITY: LNG

APPLICATION RECEIVED: 9 December 2010

HEARING: TBD

Dawson Project

Westcoast Energy Inc.

LENGTH: N/A

COMMODITY: Gas

APPLICATION RECEIVED: 31 May 2010

HEARING: 30 November to 2 December 2010

Tolls and Tariffs Complaint on Enbridge Alberta Clipper Project

Suncor Energy Marketing Inc. and Imperial Oil

LENGTH: N/A

COMMODITY: Oil

APPLICATION RECEIVED: 22 February 2010

HEARING: Suspended until further notice.



Annexe B – Décisions en instance au 31 décembre 2010 à la suite d'audiences

Projet de canalisation principale Horn River

NOVA Gas Transmission Ltd.

LONGUEUR : 72 km

PRODUIT : gaz

DATE DE LA DEMANDE : 19 février 2010

AUDIENCE : début de l'audience par voie de mémoires le
8 octobre 2010

Projet Dawson

Westcoast Energy Inc.

LONGUEUR : sans objet

PRODUIT : gaz

DATE DE LA DEMANDE : 31 mai 2010

AUDIENCE : 30 novembre au 2 décembre 2010

Droits définitifs pour 2010 (question des fonds versés dans un compte de garanties bloqué)

*Maritimes & Northeast Pipeline Limited
Partnership*

LONGUEUR : sans objet

PRODUIT : gaz

DATE DE LA DEMANDE : 26 juillet 2010

AUDIENCE : 1^{er} mars 2011

Projet Northern Gateway

Northern Gateway Pipelines Limited Partnership

LONGUEUR : 1172 km

PRODUIT : pétrole

DATE DE LA DEMANDE : 27 mai 2010

AUDIENCE : à déterminer

Plainte concernant les droits et tarifs sur le projet Alberta Clipper d'Enbridge

Suncor Energy Marketing Inc. et L'Impériale

LONGUEUR : sans objet

PRODUIT : pétrole

DATE DE LA DEMANDE : 22 février 2010

AUDIENCE : suspendue jusqu'à nouvel ordre

Cessation d'exploitation de pipeline

Apache Canada Ltd.

LONGUEUR : 5 km

PRODUIT : gaz

DATE DE LA DEMANDE : 11 mars 2010

AUDIENCE : Audience par voie de mémoire du 3 au 17 janvier 2011



Plainte de Cenovus

LONGUEUR : sans objet

PRODUIT : gaz

DATE DE LA DEMANDE : 10 août 2010

AUDIENCE : 6 avril 2011

Demande de licence d'exportation de GNL de Kitimat

KM LNG Operating General Partnership

LONGUEUR : sans objet

PRODUIT : GNL

DATE DE LA DEMANDE : 9 décembre 2010

AUDIENCE : à déterminer

Appendix C – Challenges to the Board's Decisions 2010

The following is a summary of challenges to Board decisions in 2010. Nine applications were brought to court; eight have been dismissed. The Geophysical Service Incorporated challenge still awaits the court's decision as of 31 December 2010.

Keystone Pipeline Project – OH-1-2007

The Standing Buffalo Dakota First Nation filed applications to the Federal Court of Appeal for judicial review and leave to appeal the Board's decision in OH-1-2007 to approve the Keystone Pipeline Project proposed by TransCanada Keystone Pipeline GP Ltd. On 28 July 2008, the First Nation discontinued its judicial review application. On 19 September 2008, the Court granted leave to appeal and on 22 October 2008 First Nation filed its Notice of Appeal. The Court dismissed the appeal on 23 October 2009. The First Nation filed an application for leave to appeal to the Supreme Court of Canada on 21 December 2009. On 29 March 2010, the Supreme Court of Canada advised that it would decide the leave application after its decision on the Carrier-Sekani case. The Supreme Court of Canada issued the Carrier-Sekani decision on 28 October 2010 and dismissed the application for leave to appeal on 2 December 2010.

Southern Lights Project – OH-3-2007

The Standing Buffalo Dakota First Nation filed an application for leave to appeal the National Energy Board's decision in OH-3-2007 to approve the Southern Lights Project proposed by Enbridge Southern Lights LP. The Federal Court of Appeal granted leave to appeal on 19 September 2008 and the First Nation filed its Notice of Appeal on 22 October 2008. The Court dismissed the appeal on 23 October 2009. The First Nation filed an application for leave to appeal to the Supreme Court of Canada on 21 December 2009. On 29 March 2010, the Supreme Court of Canada advised that it would decide the leave application after its decision on the Carrier-Sekani case. The Supreme Court of Canada issued the Carrier-Sekani decision on 28 October 2010 and dismissed the application for leave to appeal on 2 December 2010.

Annexe C – Appels des décisions de l'Office en 2010

La présente annexe résume les appels des décisions de l'Office qui ont été interjetés en 2010. Neuf requêtes ont été soumises aux tribunaux et, de ce nombre, huit ont été rejetées. Au 31 décembre 2010, aucune décision n'avait encore été rendue dans l'appel de Geophysical Service Incorporated.

Projet de pipeline Keystone – OH-1-2007

La Première nation Dakota de Standing Buffalo a déposé des requêtes en révision judiciaire et en autorisation d'appel auprès de la Cour d'appel fédérale concernant la décision OH-1-2007 de l'ONÉ approuvant le projet de pipeline Keystone envisagé par TransCanada Keystone Pipeline GP Ltd. Le 28 juillet 2008, la Première nation s'est désistée de sa requête en révision. Le 19 septembre de la même année, la Cour a accordé l'autorisation d'appel; le 22 octobre 2008, la Première nation a déposé son avis d'appel. La Cour a rejeté l'appel le 23 octobre 2009. Le 21 décembre 2009, la Première nation a déposé une requête en autorisation d'appel de la décision de la Cour d'appel fédérale auprès de la Cour suprême du Canada. Le 29 mars 2010, la Cour suprême a annoncé qu'elle trancherait dans l'autorisation d'appel quand elle aurait rendu sa décision dans l'affaire Carrier-Sekani. La Cour suprême a rendu sa décision dans cette affaire le 28 octobre 2010 et a rejeté la requête en autorisation d'appel le 2 décembre 2010.

Projet Southern Lights – OH-3-2007

La Première nation Dakota de Standing Buffalo a déposé une requête en autorisation d'appel de la décision OH-3-2007 de l'Office national de l'énergie autorisant le projet Southern Lights proposé par Enbridge Southern Lights LP. Le 19 septembre 2008, la Cour d'appel fédérale a accordé l'autorisation d'appel, et la Première nation a déposé son avis d'appel le 22 octobre de la même année. La Cour a rejeté l'appel le 23 octobre 2009. Le 21 décembre 2009, la Première nation a déposé une requête en autorisation d'appel de la décision de la Cour d'appel fédérale auprès de la Cour suprême du Canada. Le 29 mars 2010, la Cour suprême a annoncé qu'elle trancherait dans l'autorisation d'appel quand elle aurait rendu sa décision dans l'affaire Carrier-Sekani. La Cour suprême a rendu sa décision dans cette affaire le 28 octobre 2010 et a rejeté la requête en autorisation d'appel le 2 décembre 2010.

Alberta Clipper Project – OH-4-2007

On 24 July 2008, the Sweetgrass First Nation and Moosomin First Nation filed an application for leave to appeal the Board's decision in OH-4-2007 to approve the Alberta Clipper Expansion Project, proposed by Enbridge Pipelines Inc. The Federal Court of Appeal granted leave to appeal on 19 September 2008. The Notice of Appeal was filed 29 September 2008, on grounds relating to Aboriginal consultation issues. The Federal Court of Appeal dismissed the appeal on 23 October 2009. On 14 December 2009, the First Nations filed an application to the Supreme Court of Canada for leave to appeal, sought an expedited hearing and, if leave were granted, to have the appeal heard with the appeal of the British Columbia Court of Appeal decision in the Carrier-Sekani case. On 29 March 2010, the Supreme Court of Canada advised that it would decide the leave application after its decision on the Carrier-Sekani case. The Supreme Court of Canada issued the Carrier-Sekani decision on 28 October 2010 and dismissed the Sweetgrass and Moosomin First Nations application for leave to appeal on 2 December 2010.

On 20 March 2008, the Standing Buffalo Dakota First Nation filed applications with the Federal Court of Appeal for judicial review and leave to appeal of the Board's decision in OH-4-2007 to approve the Alberta Clipper Expansion Project. The Federal Court of Appeal dismissed the judicial review application on 27 July 2008 but granted leave to appeal on 19 September 2008. The Federal Court of Appeal dismissed the appeal on 23 October 2009. The First Nation filed an application for leave to appeal to the Supreme Court on 21 December 2009. On 29 March 2010, the Supreme Court of Canada advised that it would decide the leave application after its decision on the Carrier-Sekani case. The Supreme Court of Canada issued the Carrier-Sekani decision on 28 October 2010 and dismissed the application for leave to appeal on 2 December 2010.

Projet Alberta Clipper – OH-4-2007

Le 24 juillet 2008, les Premières nations Sweetgrass et Moosomin ont déposé une requête en autorisation d'appel de la décision OH-4-2007 approuvant le projet de prolongement Alberta Clipper proposé par Pipelines Enbridge Inc. Le 19 septembre 2008, la Cour d'appel fédérale a accueilli la requête. L'avis d'appel déposé le 29 septembre 2008 reposait sur des questions liées aux consultations de populations autochtones. La Cour d'appel fédérale a rejeté l'appel le 23 octobre 2009. Le 14 décembre 2009, les Premières nations ont déposé une requête en autorisation d'appel auprès de la Cour suprême du Canada, demandant une audience accélérée et, dans le cas où la requête serait accueillie favorablement, à ce que l'appel soit entendu en même temps que l'appel de la décision de la Cour d'appel de la Colombie-Britannique dans l'affaire Carrier-Sekani. Le 29 mars 2010, la Cour suprême a annoncé qu'elle trancherait dans l'autorisation d'appel quand elle aurait rendu sa décision dans l'affaire Carrier-Sekani. La Cour suprême a rendu sa décision dans cette affaire le 28 octobre 2010 et a rejeté la requête en autorisation d'appel des Premières nations Sweetgrass et Moosomin le 2 décembre 2010.

Le 20 mars 2008, la Première nation Dakota de Standing Buffalo a déposé auprès de la Cour d'appel fédérale des requêtes en révision judiciaire et en autorisation d'appel de la décision OH-4-2007 de l'Office approuvant le projet d'agrandissement Alberta Clipper. La Cour a rejeté la requête en révision le 27 juillet 2008, mais a accueilli celle relative à l'appel le 19 septembre 2008. La Cour d'appel fédérale a rejeté l'appel le 23 octobre 2009. Le 21 décembre 2009, la Première nation a déposé une requête en autorisation d'appel de la décision de la Cour d'appel fédérale auprès de la Cour suprême du Canada. Le 29 mars 2010, cette dernière a annoncé qu'elle trancherait dans l'autorisation d'appel quand elle aurait rendu sa décision dans l'affaire Carrier-Sekani. La Cour suprême a rendu sa décision dans cette affaire le 28 octobre 2010 et a rejeté la requête en autorisation d'appel le 2 décembre 2010.



Keystone XL Project – OH-1-2009

The Sweetgrass First Nation and Moosomin First Nation filed a motion with the Federal Court on 14 September 2009 for an interim stay of the National Energy Board's OH-1-2009 hearing on the Keystone XL Project proposed by TransCanada Keystone Pipeline GP Ltd. The interim stay was requested to allow the Court to consider, at a special sitting, whether the stay should continue until Canada had meaningfully consulted the Applicants. On 23 September 2009, the Federal Court raised the question of its jurisdiction to stay the NEB proceeding. The Court dismissed the application on 14 May 2010.

Communications, Energy and Paperworkers Union of Canada filed an application for Leave to Appeal the decision of the National Energy Board regarding Keystone XL Project on various grounds. The Federal Court of Appeal dismissed the application on 17 May 2010.

Review of the Multi-Pipeline Cost of Capital Decision – RH-2-94

On 9 November 2009, the Canadian Association of Petroleum Producers and the Industrial Gas Users Association filed, with the Federal Court of Appeal, a motion for leave to appeal the Board's 8 October 2009 Decision to review the RH-2-94 Decision and the determination that the Formula and RH-2-94 Decision should not continue to be in effect. The Court dismissed the application on 18 March 2010.

Projet Keystone XL – OH-1-2009

Le 14 septembre 2009, les Premières nations Sweetgrass et Moosomin ont déposé auprès de la Cour d'appel fédérale une demande de suspension provisoire de l'audience OH-1-2009 de l'Office national de l'énergie sur le projet Keystone XL proposé par TransCanada Keystone Pipeline GP Ltd. La suspension temporaire a été demandée afin de permettre à la cour de déterminer, à l'occasion d'une audience extraordinaire, si la suspension devrait être maintenue jusqu'à ce que le Canada ait consulté les demandeurs de façon significative. Le 23 septembre 2009, la cour fédérale a invoqué la question de sa compétence quant à la suspension de l'instance de l'ONÉ. La Cour a rejeté la requête le 14 mai 2010.

Le Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier a déposé une requête en autorisation d'appel de la décision de l'Office national de l'énergie relative au projet Keystone XL en invoquant divers motifs. La Cour d'appel fédérale a rejeté la requête le 17 mai 2010.

Révision de la décision relative aux coûts du capital des sociétés pipelines – RH-2-94

Le 9 novembre 2009, l'Association canadienne des producteurs pétroliers et l'Association des consommateurs industriels de gaz ont déposé auprès de la Cour d'appel fédérale une requête en autorisation d'appel de la décision de l'Office du 8 octobre 2009 de réviser la décision RH-2-94, et la conclusion à l'effet que la formule et la décision RH-2-94 devaient cesser d'être en vigueur. La Cour a rejeté la requête le 18 mars 2010.



Montana Alberta Tie Ltd

On 10 August 2010, landowners filed a Notice of Motion for Leave to Appeal the decision of the Board dated 30 June 2010 denying them a request to vary permit EP-301 granted by the Board in its decision of 4 April 2007. The Federal Court of Appeal dismissed the leave application on 17 September 2010.

Geophysical Service Incorporated

On 20 August 2010, Geophysical Service Incorporated filed Leave to Appeal applications in relation to decisions in three National Energy Board's letters dated 21 May 2010, 22 July 2010 and 12 August 2010 relating to future release of seismic data filed by it. Geophysical Service also filed judicial review applications in relation to the letters dated 22 July and 12 August 2010.

Geophysical Service also filed an extension of time within which to serve and file an application for judicial review with regard to the letter dated 21 May 2010. The Federal Court of Appeal granted the motion on 22 September 2010. Geophysical Service filed its Notice of Application for judicial review on 23 September 2010. The file is presently ongoing.

In response to the Court's directions dated 15 November 2010, Geophysical Service withdrew its applications for Leave to Appeal the letters dated 22 May and 12 August 2010.

The Court granted leave to Geophysical Service to appeal the decision contained in the Board's letter of 22 July 2010. It also ordered that the three judicial review applications be heard at the same sitting of the Court after the hearing of the appeal. On 13 December 2010, Geophysical Service filed its Notice of Appeal.

Montana Alberta Tie Ltd.

Le 10 août 2010, des propriétaires fonciers ont déposé un Avis de requête en autorisation d'appel de la décision de l'Office du 30 juin 2010 leur refusant une demande visant à modifier le permis EP-301 accordé par l'Office dans sa décision du 4 avril 2007. La Cour d'appel fédérale a rejeté la requête en autorisation d'appel le 17 septembre 2010.

Geophysical Service Incorporated

Le 20 août 2010, Geophysical Service Incorporated a déposé des requêtes en autorisation d'appel des décisions rendues par l'Office national de l'énergie dans trois lettres datées du 21 mai, du 22 juillet et du 12 août 2010 concernant la publication future de données sismiques qu'elle avait déposées auprès de l'Office. Geophysical Service a aussi déposé des requêtes en révision judiciaire concernant les lettres du 22 juillet et du 12 août 2010.

Geophysical Service a également demandé une prorogation du délai pour la signification et le dépôt d'une requête en révision judiciaire relativement à la lettre du 21 mai 2010. La Cour d'appel fédérale a accueilli la requête le 22 septembre 2010. Geophysical Service a déposé son avis de demande de révision judiciaire le 23 septembre 2010. Le dossier est toujours en instance.

En réaction aux instructions de la cour transmises le 15 novembre 2010, Geophysical Service s'est désistée de ses requêtes en autorisation d'appel des lettres du 22 mai et du 12 août 2010.

La cour a accueilli l'autorisation d'appel de Geophysical Service relativement à la décision contenu dans la lettre de l'Office du 22 juillet 2010. Elle a également ordonné que les trois demandes de révision judiciaire soient entendues durant la même session de la cour, après l'audition portant sur l'appel. Le 13 décembre 2010, Geophysical Service a déposé son avis d'appel.



Appendix D – Certificates and Orders Oil

Certificates Issued During 2010 Approving Oil Pipeline Facilities Including Pipeline Construction Exceeding 40 Kilometres in Length

There were no certificates issued approving oil pipeline facilities including pipeline construction exceeding 40 km.

Orders Issued During 2010 Approving Oil Pipeline Facilities Including Pipeline Construction Not Exceeding 40 Kilometres in Length

Applicant	Order Number	Date Issued	Description	Estimated Cost (\$)
Enbridge Pipelines Inc.	XO-E101-01-2010	19-Feb-10	Application for Line 3 Conversion from Mixed Crude to Light Crude Service	9 900 000
Enbridge Pipelines Inc.	XO-E103-02-2010	18-Jun-10	Application for the Westspur Phase II Expansion Project.	48 551 000
Enbridge Pipeline Inc.	XO-E101-03-2010	08-Jul-10	Facilities Exemption Order Application for the Enbridge Cromer Terminal Tank Modifications and Shipper Distribution Manifold Modifications	1 655 000
Enbridge Pipeline Inc.	XO-E101-04-2010	30-Jul-10	Facilities Exemption Order Application for the Enbridge Hardisty Terminal Meter Manifold Modifications	50 800 000
Enbridge Southern Lights GP Inc.	XO-E242-05-2010	24-Aug-10	Application for the Enbridge Southern Lights Connectors at Edmonton Terminal Project	4 700 000
Enbridge Pipelines Inc.	XO-E103-06-2010	29-Nov-10	Line EX-02 Reactivation and Reversal to re-route crude into the Enbridge Westpur System for transport on to Cromer, MB.	1 900 000
Enbridge Southern Lights GP Inc.	XO-E242-07-2010	15-Dec-10	Application for the Southern Lights Connectors and Manifold 213 Extension Project	2 720 000
Enbridge Pipelines Inc.	XO-E101-08-2010	24-Dec-10	Facilities Exemption Order Application for the Enbridge Edmonton Tank Expansion 2012 Project Phase I	79 600 000



Annexe D – Certificats et ordonnances pour oléoducs

Certificats délivrés en 2010 pour la construction d'installations d'oléoducs, y compris des pipelines de plus de 40 kilomètres de longueur

Aucun certificat n'a été délivré approuvant des installations d'oléoducs, y compris la construction d'oléoducs de plus de 40 kilomètres de longueur

Ordonnances délivrées en 2010 pour la construction d'installations d'oléoducs, y compris des pipelines ne dépassant pas 40 kilomètres de longueur

Demandeur	Numéro de l'ordonnance	Délivrée le	Description	Coût estimatif (\$)
Pipelines Enbridge Inc.	XO-E101-01-2010	19 février 2010	Demande relative à la conversion de la canalisation 3 du pétrole brut mixte au pétrole brut léger	9 900 000
Pipelines Enbridge Inc.	XO-E103-02-2010	18 juin 2010	Demande relative à la phase II du projet d'agrandissement de Westspur	48 551 000
Pipelines Enbridge Inc.	XO-E101-03-2010	8 juillet 2010	Demande d'ordonnance d'exemption pour les installations – modifications aux réservoirs du terminal Cromer d'Enbridge et modifications au collecteur de distribution des expéditeurs	1 655 000
Pipelines Enbridge Inc.	XO-E101-04-2010	30 juillet 2010	Demande d'ordonnance d'exemption pour les installations – modifications au collecteur d'un compteur au terminal Hardisty d'Enbridge	50 800 000
Enbridge Southern Lights GP Inc.	XO-E242-05-2010	24 août 2010	Demande relative aux canalisations de raccordement du projet Southern Lights d'Enbridge au projet de terminal d'Edmonton	4 700 000
Pipelines Enbridge Inc.	XO-E103-06-2010	29 novembre 2010	Réactivation et inversion de la canalisation EX-02 pour rediriger le pétrole brut dans le réseau Westspur d'Enbridge en vue du transport à Cromer, au Manitoba	1 900 000
Enbridge Southern Lights GP Inc.	XO-E242-07-2010	15 décembre 2010	Demande relative aux canalisations de raccordement du projet Southern Lights d'Enbridge et du projet d'accroissement de la capacité du collecteur 213	2 720 000
Pipelines Enbridge Inc.	XO-E101-08-2010	24 décembre 2010	Demande d'ordonnance d'exemption pour les installations en vue de l'agrandissement du parc de réservoirs du terminal d'Edmonton dans le cadre de la phase I	79 600 000



Appendix E – Certificates and Orders Gas

Certificates Issued During 2010 Approving the Construction of Gas Pipeline Facilities Exceeding 40 Kilometres in Length

Applicant	Certificate Number	Date Issued	Description	Estimated Cost (\$)
NOVA Gas Transmission Ltd.	GC-115	25-Feb-10	Submission to the Governor in Council for the construction and operation of the Groundbirch Pipelines Certificate of Public Convenience and Necessity GC-115	251 400 000
Imperial Oil Resources Ventures Limited on behalf of itself, the Mackenzie Valley Aboriginal Pipeline Limited Partnership, ConocoPhillips Northern Partnership, ExxonMobil Canada Properties and Shell Canada Limited as managing partner of Shell Canada Energy	GC-116	Not yet approved	Imperial Oil Resources Ventures Limited on behalf of itself, the Mackenzie Valley Aboriginal Pipeline Limited Partnership, ConocoPhillips Northern Partnership, ExxonMobil Canada Properties and Shell Canada Limited as managing partner of Shell Canada Energy	

Orders Issued During 2010 Approving the Construction of Gas Pipeline Facilities Not Exceeding 40 Kilometres in Length

Applicant	Order Number	Date Issued	Description	Estimated Cost (\$)
NOVA Gas Transmission Ltd.	XG-N081-01-2010	04-Feb-10	Application for the Warwick Southeast Storage Meter Station and Connection Pipeline	2 702 000
NOVA Gas Transmission Ltd.	XG-N081-02-2010	11-Feb-10	Application for the Warwick Southeast Storage Meter Station and Connection Pipeline	1 270 000
Alliance Pipeline Ltd.	XG-A159-03-2010	26-Feb-10	Application for the Septimus Meter Station and Interconnecting Piping	1 900 000
Maritimes and Northeast Pipeline Management Ltd.	XG-M124-04-2010	3-Mar-10	Application for the EnCana Custody Transfer Station	6 324 000
Alliance Pipeline Ltd.	XG-A159-05-2010	9-Mar-10	Application for Sunrise Meter Station and Interconnecting Piping	2 100 000
Nova Gas Transmission Ltd.	XG-N081-06-2010	25-Mar-10	Application for existing Moosehorn River Sales Lateral Modifications	65 000
Westcoast Energy Inc., carrying on business as Spectra Energy Transmission	XG-W102-07-2010	30-Mar-10	Application to construct and operate the Fort Nelson North Processing Facility	N/A
Westcoast Energy Inc., carrying on business as Spectra Energy Transmission	XG-W102-08-2010	21-Apr-10	Application for the Goodrich Re-injection Pipeline Extension	N/A
Canadian Forest Oil Ltd.	XG-C357-09-2010	29-Apr-10	Application for the Ojay Pipeline Project	9 200 000
Westcoast Energy Inc.	XG-W102-10-2010	27-May-10	Application for the South Maxhamish Loop Project	N/A
NOVA Gas Transmission Ltd.	XG-N081-11-2010	18-Jul-10	Application for the Doe Creek Lateral Loop and Henderson Creek Lateral Loop No. 3	25 100 000
Nova Gas Transmission Ltd.	XG-N081-12-2010	26-Jul-10	Application to Construct and Operate the Bear River West Lateral Loop	8 800 000
Alliance Pipeline Ltd.	XG-A159-13-2010	16-Sept-10	Application for the Relocation of Sunrise Meter Station BC61 and Revocation of Order RO-XG-A159-05-2010	940 000
NOVA Gas Transmission Ltd.	XG-N081-14-2010	13-Oct-10	Application for Saamis Sales Meter Station	1 200 000
Nova Gas Transmission Ltd.	XG-N081-15-2010	20-Oct-10	Application for Exemption from section 47(1) of the National Energy Board Act (NEB Act) for Doe Creek Lateral Loop and Henderson Creek Lateral Loop No. 3	N/A
NOVA Gas Transmission Ltd.	XG-N081-17-2011	10-Dec-10	Application for Kearl Extension and Sales Meter Station	46 000 000
NOVA Gas Transmission Ltd.	XG-N081-18-2010	17-Dec-10	Watino Crossover and Calais Extension	900 000
NOVA Gas Transmission Ltd.	XG-N081-19-2010	20-Dec-10	Application to construct and operate the Cutbank River Lateral Loop (Bald Mountain Section) and exemption from provisions of section 29 through 33 of the NEB Act for the Project.	48 100 000
NOVA Gas Transmission Ltd.	XG-N081-20-2011	21-Dec-10	Application for the Pelican Mainline Back-up Loop Project and exemption from the provisions of Sections 29 through 33 and 47 of the NEB Act for the Project.	5 760 000

Annexe E – Certificats et ordonnances pour gazoducs

Certificats délivrés en 2010 pour la construction d'installations de gazoducs de plus de 40 kilomètres de longueur

Demandeur	Numéro du certificat	Délivré le	Description	Coût estimatif (\$)
Nova Gas Transmission Ltd.	GC-115	25 février 2010	Présentation au gouverneur en conseil pour la construction et l'exploitation du pipeline Groundbirch – Certificat d'utilité publique GC-115	251 400 000
Imperial Oil Resources Ventures Limited en son nom et en ceux de Mackenzie Valley Aboriginal Pipeline Limited Partnership, ConocoPhillips Northern Partnership, ExxonMobil Canada Properties et Shell Canada Limitée à titre d'associé directeur de Shell Canada Énergie	GC-116	En instance d'autorisation	Imperial Oil Resources Ventures Limited en son nom et en ceux de Mackenzie Valley Aboriginal Pipeline Limited Partnership, ConocoPhillips Northern Partnership, ExxonMobil Canada Properties et Shell Canada Limitée à titre d'associé directeur de Shell Canada Énergie	

Ordonnances délivrées en 2010 pour la construction d'installations de gazoducs ne dépassant pas 40 kilomètres de longueur

Demandeur	Numéro de l'ordonnance	Délivrée le	Description	Coût estimatif (\$)
Nova Gas Transmission Ltd.	XG-N081-01-2010	4 février 2010	Demande relative au projet de station de comptage et d'entreposage de Warwick Southeast et de canalisation de raccordement	2 702 000
NOVA Gas Transmission Ltd.	XG-N081-02-2010	11 février 2010	Demande relative au projet de station de comptage et d'entreposage de Warwick Southeast et de canalisation de raccordement	1 270 000
Alliance Pipeline Ltd.	XG-A159-03-2010	26 février 2010	Demande relative au projet de station de comptage Septimus et de tuyauterie de raccordement	1 900 000
Maritimes & Northeast Pipeline Management Ltd.	XG-M124-04-2010	3 mars 2010	Demande relative au projet de station de transfert de propriété d'EnCana	6 324 000
Alliance Pipeline Ltd.	XG-A159-05-2010	9 mars 2010	Demande relative au projet de station de comptage Sunrise et de tuyauterie de raccordement	2 100 000
Nova Gas Transmission Ltd.	XG-N081-06-2010	25 mars 2010	Demande relative aux modifications de la canalisation latérale au point de vente Moosehorn River	65 000
Westcoast Energy Inc., exploitée sous la dénomination sociale Spectra Energy Transmission	XG-W102-07-2010	30 mars 2010	Demande relative à la construction et à l'exploitation de l'installation de traitement de Fort Nelson North	s.o.
Westcoast Energy Inc., exploitée sous la dénomination sociale Spectra Energy Transmission	XG-W102-08-2010	21 avril 2010	Demande relative au prolongement du gazoduc de réinjection de Goodrich	s.o.
Canadian Forest Oil Ltd.	XG-C357-09-2010	29 avril 2010	Demande relative au projet de gazoduc Ojay	9 200 000
Westcoast Energy Inc.	XG-W102-10-2010	27 mai 2010	Demande relative au projet de doublement d'ancrage Maxhamish South	s.o.
NOVA Gas Transmission Ltd.	XG-N081-11-2010	18 juillet 2010	Demande relative au doublement de la canalisation latérale Doe Creek et de la canalisation latérale Henderson Creek n° 3	25 100 000
Nova Gas Transmission Ltd.	XG-N081-12-2010	26 juillet 2010	Demande relative à la construction et à l'exploitation du doublement de la canalisation latérale Bear River West	8 800 000
Alliance Pipeline Ltd.	XG-A159-13-2010	16 septembre 2010	Demande de déplacement de la station de comptage Sunrise BC61 et d'annulation de l'ordonnance RO-XG-A159-05-2010	940 000
NOVA Gas Transmission Ltd.	XG-N081-14-2010	13 octobre 2010	Station de comptage au point de vente de Saamis	1 200 000
Nova Gas Transmission Ltd.	XG-N081-15-2010	20 octobre 2010	Demande d'exemption de l'article 47(1) de la <i>Loi sur l'Office national de l'énergie</i> (Loi sur l'ONÉ) pour le doublement du latéral Doe Creek et le doublement de la canalisation latérale Henderson Creek n° 3	s.o.
NOVA Gas Transmission Ltd.	XG-N081-17-2011	10 décembre 2010	Demande relative à l'agrandissement de la station de comptage au point de vente de Kearnl	46 000 000
NOVA Gas Transmission Ltd.	XG-N081-18-2010	17 décembre 2010	Croisement Watino et prolongement Calais	9 000 000
NOVA Gas Transmission Ltd.	XG-N081-19-2010	20 décembre 2010	Demande relative à la construction et à l'exploitation du doublement de la canalisation latérale Cutbank River (tronçon Bald Mountain) et d'exemption des dispositions des articles 29 à 33 de la Loi sur l'ONÉ pour le projet	48 100 000
NOVA Gas Transmission Ltd.	XG-N081-20-2011	21 décembre 2010	Demande relative au projet de doublement de secours de la canalisation principale Pelican et exemption des dispositions des articles 29 à 33 et 47 de la Loi sur l'ONÉ pour le projet	5 760 000







In our ongoing effort to minimize our impact on the environment, the NEB has reduced the number of Annual Reports it prints. We have also reduced the amount of paper we use by combining the French and English into one document. Finally, the printing is contracted to a print shop that employs environmentally friendly and sustainable practices in the production process.

This report is also available online at www.neb-one.gc.ca.

Cherchant constamment de nouvelles façons de réduire son impact sur l'environnement, l'Office national de l'énergie a réduit le nombre de rapports annuels qu'il imprime. En outre, la quantité de papier utilisé est moindre compte tenu de l'union des deux langues officielles sous une même couverture. Enfin, le document est imprimé à un atelier qui a adopté des pratiques respectueuses de l'environnement favorisant un développement durable.

Ce rapport est aussi en ligne à l'adresse www.neb-one.gc.ca.

